



● politique

Vigilance: que sera la nouvelle loi de décentralisation ? Promesse de campagne du candidat Hollande, l'acte III de la décentralisation se profile à l'horizon. L'acte I s'était traduit par les lois Defferre en 1982..... (p 7)



● regards féministes

Violences verbales sexistes à l'accueil des agences Pôle Emploi. Un rapport de la CEE de 1995 définit les violence au travail comme des situations où les personnes sont maltraitées, menacées ou agressées à leur travail..... (p 18)

modes d'emplois



www.snuteffsu.org

PÔLE EMPLOI FSU

Numéro 41 | déc. 2012 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

● Pôle Emploi

Élections à Pôle Emploi

À l'heure où nous écrivons ces lignes, 17 établissements se sont déjà exprimés. L'organisation des élections a été pour le moins chaotique avec notamment des reports dans au moins 2 régions - Centre, Pays de Loire... (p 6)

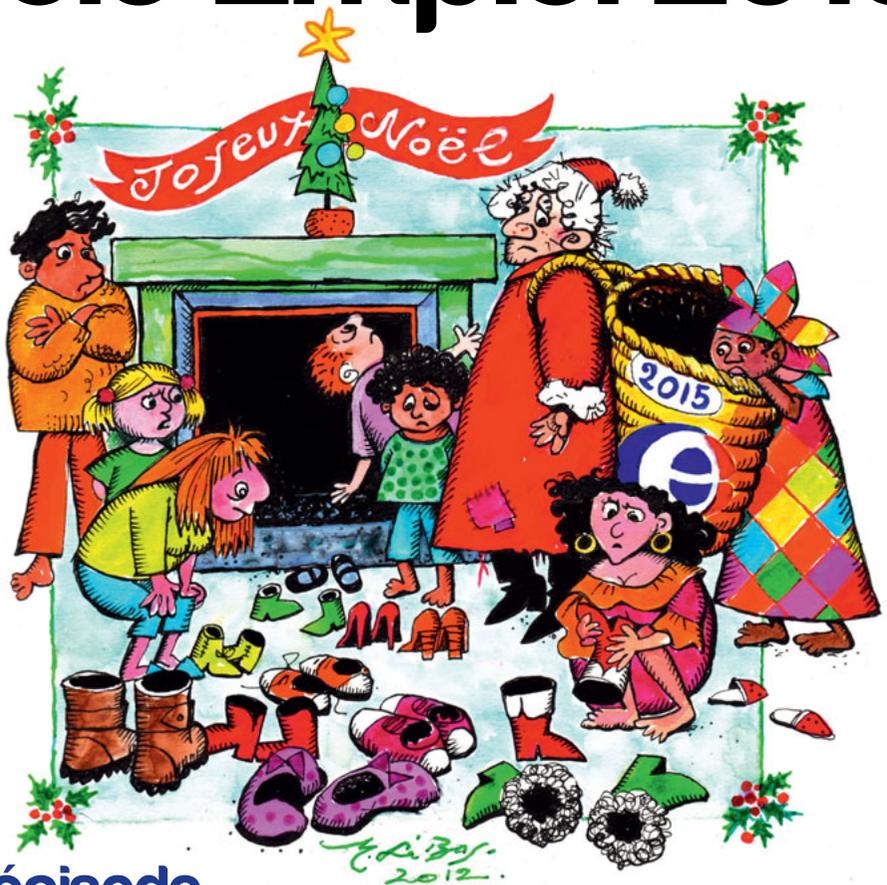
● TEFI

Ministère du travail : pour retrouver un sens au travail



Plus de 500 agent-es du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social se sont réunis en « Assises nationales » pendant 2 jours dans la grande salle de la Bourse du travail de Paris qui a connu tant de rassemblements historiques. C'est bien le cas 6 ans après les « Etats généraux de l'inspection du travail » qui avaient regroupé la profession des agent-es de contrôle traumatisée par le double meurtre de Saussignac en 2004. En 2012, l'appel de 4 organisations syndicales, tous les services du ministère... (p 16)

Pôle Emploi 2015



2^e épisode

La gestion privée d'une activité de service public : danger ! (p 3)

● actualités

Manifestation annuelle des chômeurs

Samedi 1^{er} décembre, les quatre principales organisations de chômeuses et chômeurs défilaient à Paris... (p 16)

● mémoires fertiles

De la Libération aux années 50, la suite du feuilleton du service public de l'emploi (p 10)

Petit prix, couverture maxi

3 questions à Philippe Perrotin,
agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire
d'une maison avec jardin à Rennes

DOMO PASS

Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :

- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois⁽²⁾ (garanties en inclusion en Confort +)
- « Avant'âge 30 » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible ! Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.

Pourquoi avoir souscrit à l'assurance DOMO PASS ?

Après avoir trouvé la maison de mes rêves, j'ai aussi déniché le contrat multirisques habitation idéal ! J'ai choisi DOMO PASS formule Confort +, car toutes les garanties sont incluses à un prix vraiment avantageux. Pour à peine 250 euros par an⁽¹⁾, je suis indemnisé en valeur à neuf pour tous les biens sans limite d'âge suite à un

sinistre garanti ; le contenu des dépendances et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

D'autres services vous ont-ils séduit ? La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie

250 € par an
Cotisation
DOMO PASS Confort +⁽¹⁾

« panne électroménager », mes appareils⁽²⁾ de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible, livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille

Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo... La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

⁽¹⁾ pour une maison de 4 pièces avec jardin située à Rennes

⁽²⁾ appareils blancs ou bruns



Pour en savoir plus sur ce contrat de la GMF :

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

Pôle Emploi 2015

La gestion privée d'une activité de service public

Dans Modes d'Emplois N° 40 « Pôle Emploi 2015 : la gestion privée d'une activité du service public, danger ! » nous alertions sur les dangers du plan stratégique et de sa nocivité pour les personnels et les usager-es.

Contrairement à ce que dit le Directeur Général, la fusion n'est pas achevée. Il n'y a toujours pas de culture commune, les organisations ne sont pas stabilisées car elles sont encore en pleine réorganisation aux plans national et régional.



Le SNU a voté contre PE 2015

Notamment car la question des moyens n'a pas été suffisamment abordée. La situation du chômage n'a jamais été aussi catastrophique, alors que la convention tripartite sur laquelle est fondée PE 2015 se basait sur un scénario de sortie de crise.

Les chiffres à fin novembre démontrent à nouveau le contraire. Le nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi inscrit-es à PE en catégories A, B, C, s'établit à 4 870 800, DOM compris. Une hausse de 1.6 % soit plus de 71 500 au mois d'octobre. Soit 9.4 % en 1 an.

Restant sourde à nos alertes et à notre demande de détente de calendrier, la Direction générale, avec la complicité de certaines organisations syndicales de Pôle Emploi et de leurs Confédérations continue la déclinaison de ce plan stratégique.

En effet, au mois de janvier 2013, la nouvelle offre de service aux demandeuses et demandeurs d'emploi se met en œuvre.

Au vu de la dégradation de la

situation économique le SNU a exigé que la Convention tri-partite soit renégociée comme prévu dans ses textes.

La nouvelle offre de service : appauvrissement de l'intermédiation

La nouvelle offre de service n'est pas anodine car elle va structurer nos métiers, donc la classification et les opportunités de carrière pour chacune et chacun d'entre nous. Côté DE : l'offre de service

Restant sourde à nos alertes et à notre demande de détente de calendrier, la DG, avec la complicité de certaines organisations syndicales de Pôle Emploi et de leurs Confédérations continue la déclinaison de ce plan stratégique.

s'impose dès 2013. Nous sommes résolument opposés à ce bouleversement. Si la formule « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » semble séduisante, à aucun moment l'établissement ne traite de la question des moyens face à l'aggravation de la crise. À aucun moment l'établissement ne prend en compte l'augmentation continue du chômage depuis avril 2011.

Quelle définition de la qualité du DE qui en a le plus besoin peut

être définie afin de permettre la délivrance équitable d'un service de qualité et adapté en fonction des besoins propres des personnes ?

Le service public de l'emploi avec près de 5 millions de personnes en attente d'une solution durable d'insertion professionnelle mérite plus de moyens et d'audace afin de répondre à leurs besoins cruciaux.

Et côté entreprises ? Bien que n'ayant pas été officiellement présentée en CCE, nous savons déjà qu'elle se traduira par faire moins pour la grande majorité d'entre elles.

Pôle Emploi, de fait, instaure la désintermédiation

Nous réaffirmons que l'accompagnement des DE dans leur insertion nécessite la présence de Pôle Emploi en entreprise pour remplir notre rôle d'intermédiation. On sait que les demandeuses et demandeuses d'emploi les plus éloigné-es du marché du travail ont besoin d'être guidé-es lors de la mise en relation et que ce sont celles et ceux-là également qui ont le moins accès aux NTIC, alors que la ROC (Recherche Offres Ciblé(es)) a largement fait et fait encore ses preuves.

S'il est intéressant de mesurer les effets de notre action, cette mesure est très difficile même avec des indicateurs d'intensité ou de persistance du chômage : Comment démontrer qu'une MER + est faite grâce à notre

● édit

Emploi, chômage, conditions de travail : les nuages s'amoncellent...

45 000 inscriptions à Pôle Emploi en octobre. C'est le 18e mois de hausse consécutif. La France, DOM compris, compte 4,7 millions de chômeuses et chômeurs. Si la situation est sans surprise, que fait le gouvernement face à cette évolution dramatique ?

Alors que chômeurs/chômeuses et précaires défilent pour la dixième année de suite pour refuser ce qui n'est pas une fatalité, le pouvoir n'a toujours pas de réponse d'ampleur. Le maître mot reste la seule compétitivité dans la continuité avec les gouvernements précédents. Deux initiatives ont été prises. En premier lieu, la création des emplois d'avenir et les contrats de génération. Si ces derniers présentent une certaine originalité, nous restons dans la logique du traitement social. La liste est longue des contrats précaires subventionnés par l'État depuis 1978. Cette recette plus que trentenaire ne peut résoudre le problème de l'emploi. Il faut une profonde réforme de l'économie et du marché du travail.

Deuxième initiative, l'injonction du Président de la République aux partenaires sociaux de parvenir à « un compromis historique » pour réformer le marché du travail.

C'était prévisible, le patronat profite de l'occasion pour tenter d'imposer la flexibilité qu'il revendique depuis des lustres avec le contrat de travail intermittent et le contrat de projet à durée indéterminée, de nouveaux contrats précaires. La précarité comme réponse au chômage a toujours été et sera toujours la revendication du patronat.

Enfin, « Pôle Emploi 2015 », élaboré par le pouvoir précédent s'applique dès le 1er janvier, comme si rien ne s'était passé le 6 mai dernier. À effectif constant, les charges de travail vont augmenter et les conditions de travail s'aggraver. Si 2000 CDI supplémentaires ont été accordés par le Ministère du travail, ils ne font que compenser les 1 800 suppressions de postes de 2011.

Dans l'enseignement, dans les DIRRECTE, à Pôle Emploi, le gouvernement poursuit les réformes structurelles engagées par Sarkozy. Le Service Public continue d'être soumis à la doctrine libérale. De plus, la réforme de l'orientation et l'acte III de la décentralisation tracent les contours d'un pouvoir régional source d'inégalité territoriale répondant aux seuls besoins de l'économie.

À Pôle Emploi, la DG a ouvert brutalement les hostilités contre les organisations syndicales et les élus du personnel en réduisant le droit syndical inscrit dans la CCN. Certains esprits malins diront que ça ne concerne pas l'ensemble des salariés. C'est oublier que les délégués du personnel, les comités d'établissement, les CHSCT et les délégués syndicaux ont pour mission de défendre les salaiés(es). La DG met donc en cause les droits de l'ensemble des 50 000 agentes et agents. Si elle réussit son coup de force, la voie sera ouverte pour détricoter le reste de la CCN. Le SNU appelle à l'unité syndicale pour contrer la Direction. ●



PÔLE EMPLOI FSU

**ENSEMBLE,
DÉBATTONS,
CRÉONS,
AGISSONS !**



Pour en savoir plus,
rendez-vous
sur www.snutefifsu.org



Le guide des droits des personnels de Pôle Emploi

Le SNU vient d'éditer « Le Guide des droits des personnels de Pôle Emploi. Il recense, de façon exhaustive, les droits de tous les agents, qu'ils soient soumis au droit public ou au droit privé. Il est à votre disposition dans tous les sites et tous les services. Connaître ses droits, pour les faire respecter éviter l'arbitraire et se défendre est essentiel.

Nous avons, donc, décidé de créer un outil syndical dans le but de vous informer sur l'ensemble de vos droits, quel que soit votre statut, et de vous permettre de le faire respecter.

Au-delà de l'information sur les acquis, ce document doit constituer un point d'appui pratique pour faire évoluer et conquérir de nouveaux droits.

Bonne lecture. ●

Le SNU Pôle emploi FSU

action et inversement comment prouver qu'un placement fait par un autre opérateur n'est pas indirectement le fruit du travail de la conseillère ou du conseiller PE ?

Cette désintermédiation est contradictoire avec le faire plus pour celles et ceux qui en ont le plus besoin

Cette évolution a pour conséquence un impact fort sur nos métiers de conseil, d'indemnisation et d'orientation et de fait sur nos prochaines classifications si on laisse carte blanche à la direction.

Pour exemples :

- L'offre de service 100 % en ligne, « permettre le rapprochement sans l'intervention d'un conseiller »
- Les nouveaux partenariats avec les « jobboards » et des flux automatisés avec les grands recruteurs, des « rencontres emplois » sur internet, de faire circuler les offres difficiles à pourvoir sur les réseaux sociaux et sites internet...

• Avec un objectif de 80 % des offres sans présélection nous ne serons qu'une boîte aux lettres avec des équipes dédiées sur certaines catégories d'employeurs (grands comptes ou TPE). Là encore il est clair que nous ferons moins pour la plus grande majorité des entreprises.

Le SNU exige, des mesures d'urgence pour réorienter et refonder l'offre de service de PE, car le service public doit s'inscrire dans une continuité de droits d'accès, d'égalité et donc dans la continuité de l'état. Sa finalité sociale est d'être au service de la collectivité.

Impact sur le management : un changement de logiciel

La Convention tri-partite exige un pilotage de l'action centré sur les résultats : « être plus attentifs aux résultats de notre action ».

Le Directeur général, en conformité avec cette exigence, ne veut pas savoir comment les régions font, de fait, les DR se moqueront du « comment » mais

... **Les DR se moqueront du « comment » mais regarderont les résultats et compareront les agences entre elles : cela s'appelle du benchmarking - soit développer une approche de performance comparée entre agences et installer encore plus de compétition entre les équipes.**

... **Le SNU exige, des mesures d'urgence pour réorienter et refonder l'offre de service de PE, car le service public doit s'inscrire dans une continuité de droits d'accès, d'égalité et donc dans la continuité de l'état. Sa finalité sociale est d'être au service de la collectivité.**

regarderont les résultats et compareront les agences entre elles : cela s'appelle du benchmarking - soit développer une approche de performance comparée entre agences et installer encore plus de compétition entre les équipes. Cette pratique a été dénoncée récemment dans une jurisprudence du TGI de Lyon qui a condamné la Caisse d'Épargne pour son organisation fondée sur le benchmarking, estimant que celle-ci créait une concurrence entre salariés-es compromettant leur santé.

Les risques « naturels » vont s'accroître et se traduiront par une pression productive reportée sur l'ensemble du collectif de l'unité de travail.

Le manager soumis à une évaluation permanente des résultats du site répercute naturellement la pression sur les équipes. Cette alerte est confirmée par Vincent de Gauléjac lors de son intervention aux États Généraux des Conditions de Travail organisées par le SNU en mars 2012.

C'est le triomphe des individualismes et l'effondrement des solidarités.

Le SNU réaffirme qu'il est opposé à ce mode de management : nous travaillons dans un service public et non dans une entreprise

- Nous souhaitons accompagner nos équipes pour rendre un meilleur service aux demandeurs et demandeurs d'emploi et aux entreprises
- Nous défendons la santé au travail des agent-es, l'accroissement progressif de leurs compétences et le développement

durable des carrières dans notre établissement

- Nous voulons un management réaliste et responsable
- Nous préférons privilégier les embauches et la titularisation des personnels précaires plutôt qu'une augmentation arbitraire des revenus de quelques-un-es : en effet nous avons connu par le passé des primes managériales présentées comme objectives, mais liées le plus souvent à l'appréciation arbitraire de la hiérarchie.
- Nous prônons la solidarité dans les organisations du travail. Les véritables acquis sociaux l'ont toujours été au nom de toutes et de tous et non au profit de la minorité ponctuellement capable d'atteindre des résultats.

Le pari de la confiance : un leurre

« Donner plus de souplesse aux managers plus de latitude aux conseillers pour s'organiser et plus de stabilité organisationnelle à l'ensemble de l'agence » Pour le SNU cela veut dire du temps pour échanger et partager, alors que pour l'établissement c'est supprimer les temps morts et gaspillages afin de gagner en productivité et éliminer tout ce qui ralentit le travail.

L'Établissement positionne le manager comme porteur de la stratégie de PE. Il nous parle de développement d'un système de management fédérateur et porteur du sens de l'action :

Nous refuserons d'appliquer aveuglément cette stratégie : nous ne pourrions donner du sens que si l'établissement :

- nous donne les moyens d'agir en temps, en effectif, et en expertises professionnelles sur les champs du conseil, de l'orientation, de l'indemnisation
- nous permet de garder nos leviers que sont la formation et l'orientation au sein du service public de l'emploi. Pour le SNU, le management c'est plus de sens et plus d'humain. ●

Colette PRONOST

Annie LEJEUNE-BÉZIRARD

POLE-IN fait son coming out

En 2011, les déclarations d'actes de discriminations à l'égard des lesbiennes, gays, bi et transgenres ont connu, dans notre pays, une augmentation de près de 30 % par rapport à 2010. Ces discriminations s'opèrent entre autre au travail. D'après le dernier rapport de SOS Homophobie, la lutte pour l'égalité des droits dans le travail reste toujours d'actualité.

À Pôle Emploi, ces discriminations sont présentes parmi le personnel, et les usagers de nos services sont aussi victimes, de part leur identité, de discriminations dans l'accès au marché du travail.

Plusieurs associations existent au sein des établissements et/ou services publics telles que : GARE ! à la SNCF, ENERGAY dans les entreprises électriques et gazières, HOMOBUS à la RATP ou bien encore Comin-G au ministère de l'économie et des finances...

Pôle-In, qui s'engage

Aussi, nous avons décidé, à notre tour, de créer une association loi 1901 baptisée Pôle-In, qui s'engage à :

- Lutter contre toutes les discriminations et en particulier celles relatives aux identités sexuelles
- Agir pour une égalité totale de droits entre les personnels
- Agir pour la prévention de la santé des personnels
- Lutter contre l'isolement des personnes au sein de leur environnement professionnel notamment.

L'association Pôle-In, dont les statuts sont déposés, a sollicité le soutien de l'ensemble des organisations syndicales représentées à Pôle Emploi afin de pouvoir être soutenue dans son développement et remplir ses objectifs.

L'action et les objectifs de Pôle In doivent être déployés dans les meilleurs délais, car il y a urgence au regard des manifestations menées par des mouvements ultra conservateurs depuis quelques semaines et qui répandent une vision de la société archaïque et régressive pour les libertés individuelles.

N'en déplaise à ces derniers, par leur vote le 6 mai, les Français ont voulu que la République donne enfin le droit à tous les couples qui s'aiment de se marier et d'adopter. Nos concitoyens ont voulu que tous les enfants, tous les couples et toutes les familles de notre

pays soient enfin respectés et reconnus par la loi, sans discrimination. Cette volonté et l'engagement du Président de la République seront au cœur du projet de loi examiné et débattu par le Parlement en janvier 2013. Mais les conservatismes et les attaques homophobes n'ont fait que croître depuis la présentation du projet de loi en octobre 2012 et soyons certains que ce ne fut malheureusement qu'un galop d'essai avant une mobilisation encore plus forte de ces parties.

Nous ne devons pas laisser la place à ceux et celles qui prônent et entretiennent les divisions par leurs propos, et leurs manifestations contre ce projet de loi. Ces néo-conservateurs vivent encore sur des schémas loin de nos sociétés modernes. Ceux sont les mêmes que ceux qui s'opposaient hier au droit à l'IVG, au droit à la contraception, à la reconnaissance du divorce ou au Pacs.

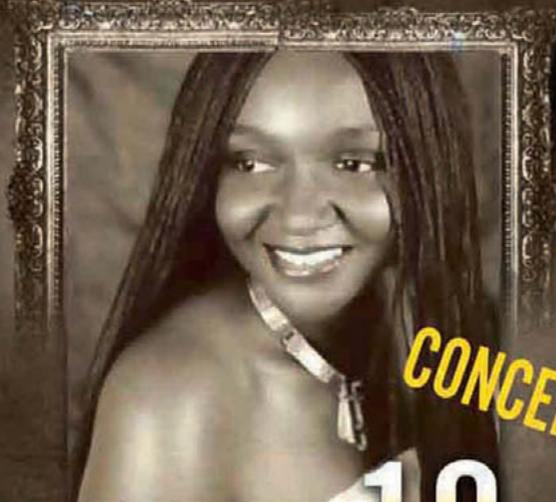
L'égalité réelle pour tous les couples doit enfin être obtenue en France, alors même que bien des pays ont su l'imposer comme l'Afrique du Sud, l'Espagne ou bien encore le Portugal. La loi, soyons en certains, mettra aussi fin aux discriminations institutionnelles dont sont victimes les LGBT et qui cautionnent aujourd'hui tous les propos et comportements lesbophobes, homophobes, biphobes et transphobes. Nous n'oublions pas que cette discrimination quotidienne est facteur de mal-être, notamment chez les jeunes qui enregistrent des taux records de tentatives de suicide, de prises de risques et de contaminations au VIH-Sida. Depuis que le débat est sur la place publique, nous donne à entendre les propos les plus infamants de la part des opposants à ce projet de loi.

C'est pourquoi, nous appelons tous les agents de Pôle Emploi à manifester le 16 décembre pour l'égalité, pour le progrès social mais aussi contre toutes les discriminations, tous les discours de haine et toutes les formes d'obscurantisme. Dans chaque région rejoignez les manifestations et témoigner de votre soutien pour l'égalité des droits de tous les couples qui s'aiment !

Vous souhaitez soutenir notre association, découvrir nos actions, adhérer ? Connectez-vous sur le site : <http://www.pole-in.fr>

Bruno DELPEUCH-BERNARD

Angelina Tezanou
fête ses vingt ans de carrière
"de l'ombre à la lumière"



CONCERT

Dimanche 10
MARS 2013
à 19h00

LA CIGALE
120, Bd de Rochechouart
75018 PARIS
Prix : 30€

Locations : ANGEL MUSIC/CECIMODE
INFO ET RÉSERVATION: 07 60 29 91 06
www.angelinatezanou.com 
[Facebook.com/angelina.tezanou](https://www.facebook.com/angelina.tezanou)
www.fnac.com - VIRGIN MEGASTORE
autres points de vente et info pratiques au dos
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - DESIGN BY WIDE-COM / 06 14 43 52 77 - www.wide-com.fr

● à lire, voir, entendre

Angelina Tezanou Conseillère à l'emploi et artiste

Auteure, compositrice et interprète, Angelina chante l'afrozouk et le reggae. Conseillère dans une agence de Pôle Emploi de la région parisienne, Angelina présente la particularité d'être non voyante. Elle a enregistré plusieurs albums, dont le dernier «Mosaïque», en 2009.

Notre collègue donne un concert exceptionnel à La Cigale, le 10 mars prochain, à 19h.

www.angelinatezanou.com

C'est en 2009 qu'eurent lieu les premières élections professionnelles à Pôle Emploi. L'Établissement se composait alors principalement de deux types de personnel : les « anciennes et anciens des Assedic », de statut privé et les « anciennes et anciens de l'ANPE », de statut public. À l'époque, la fusion était récente et les modifications des conditions de travail dégradées durement ressenties.



À l'heure où nous écrivons ces lignes, 17 établissements se sont déjà exprimés. L'organisation des élections a été pour le moins chaotique

Élections professionnelles 2012/2013

La sociologie des personnels bouleversée

Depuis, la sociologie du personnel de Pôle Emploi a changé, avec le droit d'option qui a entraîné un basculement d'une majorité des « ex » ANPE vers un statut de droit privé, le recrutement de nouvelles et nouveaux embauchés qui n'ont pas connu les institutions précédentes, et le transfert de salarié-es issus de l'AFPA.

Les élections professionnelles de 2012 se situent dans un contexte différent, et sur fond de crise et d'augmentation massive du chômage aggravant encore les conditions de travail.

Deux types de statuts subsistent à Pôle Emploi, le statut public - un peu plus de 5 000 agent-es - et un statut privé. Cette dichotomie a pour conséquence l'organisation de 2 types d'élections, les agent-es de statut public s'exprimant dans un premier temps pour désigner leurs représentant-es aux commissions paritaires locales et aux commissions paritaires nationales. Depuis octobre, l'ensemble des personnels désignent leurs élu-es aux Comités d'établissement, Délégué-es du Personnel, et indirectement aux CHST.

Les élections pour le statut public sont terminées et les résultats ont confirmé le SNU à la première place avec 34,49 % des voix aux élections CPN et

16 sièges sur 36, la CGT se situant en deuxième position avec 30,24 %, ces 2 organisations se situant très largement devant les autres organisations syndicales.

Premiers enseignements des scrutins

La situation est plus complexe pour les élections de droit privé qui concernent l'ensemble des personnels. Tous les établissements ne votent pas en même temps, les scrutins sont étalés sur une période très étendue qui va d'octobre 2012 à septembre 2013, la Réunion étant normalement le dernier à s'exprimer. C'est seulement à cette époque que les résultats seront définitifs. Mais nous bientôt une vue assez juste de la représentativité syndicale, même si des établissements importants en taille ne se sont pas encore exprimés, comme la région PACA.

S'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, nous pouvons cependant désormais tirer les premiers enseignements, en attendant l'analyse approfondie à l'issue du cycle électoral. À l'heure où nous écrivons ces lignes, 17 établissements se sont déjà exprimés. L'organisation des élections a été pour le moins chaotique avec notamment des reports dans au moins 2 régions - Centre, Pays de Loire-, voire des

risques d'annulation, liés à des erreurs notamment dans l'envoi des matériels de vote.

La participation semble plus faible que pour les élections 2009. En effet, plusieurs établissements devront ou ont dû organiser un second tour, notamment pour le premier collège - Rhône-Alpes, Franche Comté, Champagne Ardennes, Île De France, ou le 3e collège comme en Corse. On note cependant dans l'ensemble une participation relativement importante sur ce troisième collège.

Une participation en baisse

Dans ce contexte de participation moindre et malgré des résultats encore incomplets, certaines tendances se dessinent.

Les syndicats les plus combattifs ou de transformation sociale, SNU, CGT, SUD constatent un recul, voire des revers dans certaines régions. Le SNU recule dans plusieurs régions, Cependant, il remporte un succès important à Pôle Emploi Service où il devient la première organisation syndicale avec 33 % des suffrages, alors qu'il n'y était pas présent en 2009. SUD perd sa représentativité dans son « bastion originel », la région Midi Pyrénées et subit une baisse générale. La CGT recule aussi dans plusieurs régions.

FO semble stagner, subissant même des revers, comme à Pôle Emploi Service, un de ses bastions traditionnels, en passant de 33 à 14 %.

À des degrés divers, les syndicats « d'accompagnement » (CFDT, CFTC, UNSA) remportent des succès qu'il faut moduler car certains d'entre eux

risquent toujours de ne pas avoir de représentativité nationale. Le SNAP est plutôt en progrès.

La CGC, syndicat catégoriel ?

La CGC est un cas à part. Pour cette élection, contrairement à celle de 2009, elle se présente comme un syndicat catégoriel, à savoir qu'elle ne se présente dans l'ensemble des établissements que sur les collèges 2 et 3, à savoir technicien-nes, agent-es de maîtrise et cadres. La CGC fait donc le choix de ne plus représenter les employé-es ! Cette astuce fait que sa représentativité n'est calculée que sur 2 collèges.

Dans l'attente de résultats définitifs, on peut cependant se poser quelques questions. Pourquoi le personnel semble se tourner vers des syndicats d'accompagnement ? Délaisse-t-il l'action collective, comme semblent d'ailleurs le montrer les derniers mouvements de revendications ou d'actions peu suivis, au profit de protection ou de gain individuel ? N'a-t-il pas compris la légitimité d'actions juridiques pourtant destinées à faire disparaître certaines discriminations entre les statuts ou reconnaître le droit des comités d'établissement ? Le taux de participation faible sur le premier collège traduit-il une lassitude, une désaffection vis-à-vis des organisations syndicales en général et un regret du manque d'actions intersyndicales ? Un processus de repli sur soi ?

Ces questions, l'ensemble des organisations syndicales doivent se les poser. ●

Dominique SIMON

Les élections professionnelles de 2012 se situent dans un contexte différent, sur fond de crise et d'augmentation massive du chômage aggravant encore les conditions de travail.

La CGC fait donc le choix de ne plus représenter les employé-es !

Vigilance !

Que sera la nouvelle loi de décentralisation ?

Promesse de campagne du candidat Hollande, l'acte III de la décentralisation se profile à l'horizon. Cette nouvelle loi de décentralisation dont le projet devait être initialement examiné en conseil des ministres en novembre 2012 et ne le sera finalement qu'en début 2013. Elle sera portée par Marilyse Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

La décentralisation : une révolution tranquille ?

L'acte I de la décentralisation s'était traduit par les lois Defferre en 1982, sous le gouvernement Mauroy. Les régions devenaient collectivités territoriales, rejoignant dans ce statut les départements et les communes. Ces lois allégeaient la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales. Elles remplaçaient le contrôle exercé a priori par la préfecture, par un contrôle de légalité effectué a posteriori par le tri-

financière des collectivités territoriales et leur transférait de nouvelles compétences : la gestion des personnels non enseignants des lycées, la formation professionnelle et l'organisation des transports ferroviaires régionaux. Ces nouveaux transferts de compétence et cette autonomie financière ont d'autant plus souvent accru les inégalités entre les territoires qu'ils ne se sont pas accompagnés des transferts de ressources correspondants. Le nouveau projet de loi qui devrait clarifier les compétences respectives de l'État et des collectivités territoriales, devrait aussi confier de nouvelles compétences aux régions.

Les ambitions de l'ARF

L'Association des Régions de France, a fait connaître son projet dans un dossier de presse, le 4 juillet 2012, intitulé « Les régions au cœur du nouvel acte de décentralisation ». Elle y revendique pour les Régions le pouvoir de détenir un pouvoir réglementaire et celui de mener des expérimentations sur son territoire.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, l'ARF réclame pour les régions le pilotage de « la chaîne orien-



tation/formation/emploi ».

En matière d'orientation, les régions mettraient en place un Service Public Régional de l'Orientation auquel seraient associés les CIO, les services d'orientation de l'enseignement supérieur, et les « conseiller-es psychologues » de Pôle emploi, regroupés « dans des espaces métiers articulés avec les branches professionnelles ». Selon ce projet, les régions organiseraient et agréeraient également le réseau des Missions Locales.

En matière de formation, la Région mettrait en place un service public régional de la formation tout au long de la vie et élaborerait annuellement une carte des formations initiales auxquelles devraient se soumettre les autorités académiques. Elle aurait

la pleine responsabilité sur l'achat public de formation et deviendrait compétente dans les champs jusqu'à conservés par l'État que sont la formation des détenu-es, des migrant-es, des personnes handicapées, et sur la VAE. Dans le cadre d'un fonds régional de sécurisation des parcours professionnels, elle coordonnerait avec les partenaires sociaux les dispositifs de GPEC des entreprises grâce aux transferts des fonds de l'UNEDIC dévolus à la formation des demandeuses et demandeurs d'emploi.

Les régions demandent aussi la tutelle d'un SPE déconcentré

En matière d'emploi, la Région piloterait avec les partenaires sociaux le service public régional de l'emploi

Le nouveau projet de loi qui devrait clarifier les compétences respectives de l'État et des collectivités territoriales, devrait aussi confier de nouvelles compétences aux régions.

bunal administratif, et confiaient l'exécutif des régions et des départements à des présidences de conseil régional ou général. L'acte II de la décentralisation, ouvert par le ministre Raffarin en 2003, posait le principe de l'autonomie

et contractualiserait avec Pôle emploi déconcentré au niveau régional des contrats d'objectifs prescriptifs sur les politiques structurantes de long terme et les politiques prioritaires régionales. Elle aurait la responsabilité sur le pôle 3 E des DIRECCTE.

Quelques fuites des groupes de travail préparatoire à ce dossier ont montré que bien qu'ils appartiennent principalement au PS, l'unanimité des responsables de conseils régionaux sur le sujet n'était pas sans faille, notamment sur le statut de ces personnels d'orientation transférés.

Le rapport d'information du Sénat sur les collectivités territoriales et l'emploi

Simultanément la sénatrice Patricia Schillinger signait le 3 juillet ce rapport qui affirme la place centrale de l'État en matière d'emploi, mais constate que devant la montée du chômage et les carences de Pôle emploi aggravées par le désengagement financier de l'État en 2011, les collectivités territoriales ont dû s'engager en faveur de l'emploi dans une logique de complémentarité. Il souligne que le rapprochement de Pôle Emploi avec les territoires est d'ailleurs une des trois priorités de la convention tripartite signée en janvier 2012.

Le rapprochement de Pôle Emploi avec les territoires est d'ailleurs une des trois priorités de la convention tripartite signée en janvier 2012.

Ce rapport contrebalance la vision hégémonique de l'ARF en faisant apparaître les différents acteurs de l'emploi dans les rapports complexes entretenus avec les collectivités territoriales, l'enchevêtrement des financements, la complexité des découpages territoriaux, la multiplication des instances de coordination. Il existe un véritable « millefeuille » territorial et le défaut de clarification des compétences favorise le désengagement des responsabilités. Il préconise un renforcement des collectivités territoriales dans la gouvernance de Pôle Emploi, un pilotage des politiques de l'emploi au plus près des bassins d'emploi, avec un rôle accru des régions, mais aussi des intercommunalités. Il souligne le besoin d'une évaluation raisonnée et les effets pervers qui découlent d'une mise en concurrence des différents acteurs. Insistant sur la complexité et la diversité des situations territoriales et des dynamiques qui se sont engagées, il met en évidence les risques provoqués par une poursuite du désengagement de l'État tout autant que le risque qu'il

y aurait à statuer de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Et demain ?

Le 11 octobre dernier, Michel Sapin disait aux DR de Pôle Emploi que « la politique publique de l'emploi est et restera nationale. Il n'y aura pas de régionalisation de Pôle emploi ». Il le répétait au CA de Pôle emploi le 23 novembre, et Thierry Repentin précisait que si les formations qualifiantes passaient sous l'égide des régions, les formations individuelles POE et AFPR resteraient à la main de Pôle emploi. Cependant le sort des professionnelles de l'orientation à l'Education Nationale comme à Pôle emploi, ceux d'une partie des agent-es des DIRECCTE ne sont pas encore décidés.

La présidence de Sarkozy a profondément

La présidence de Sarkozy a profondément transformé le paysage administratif français par les fusions des différents services et par l'implantation de la culture du new management public qui injectait dans la gestion des affaires publiques des recettes de gouvernance élaborées dans les multinationales.

dément transformé le paysage administratif français par les fusions des différents services et par l'implantation de la culture du new management public qui injectait dans la gestion des affaires publiques des recettes de gouvernance élaborées dans les multinationales. La RGPP en était une des facettes. Les usager-es comme les personnels en ont payé les frais.

La décentralisation procède d'un autre mouvement que cette approche de pure gestion, elle vise, ce qui semble louable, à rapprocher les lieux de décision de celles et ceux qui sont administrés. Mais en période d'austérité budgétaire proclamée, est-on certain d'avoir assez rompu avec les perspectives gestionnaires antérieures ? S'appuyer sur un des axes d'une convention tripartite signée en janvier 2012, est-ce vraiment acter la rupture ? Et la proposition de l'ARF à regrouper les professionnelles de l'orientation dans des lieux structurés par branche professionnelle n'annonce-t-elle pas la volonté de se soumettre aux vœux des entreprises et la fin de l'orientation ? Nous voulions le changement maintenant. Ne nous amène-t-on pas seulement la continuité dans le bouleversement ? ●

Sylvette Uzan Chomat

● actualité

Le prochain forum social se tiendra à Tunis du 26 au 30 mars 2013

Le comité organisateur est composé, entre autres, d'organisations tunisiennes qui ont été motrices dans le processus révolutionnaires qui a permis d'en finir avec la dictature et qui poursuivent aujourd'hui la lutte pour la défense et l'élargissement des droits sociaux et démocratiques.

Extrait du communiqué du comité organisateur tunisien et maghrébin :

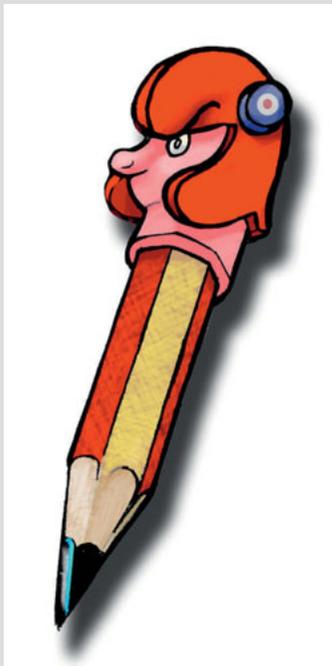
... Pour la première fois le FSM, créé il y a 12 ans à Porto Alegre, au Brésil, se tiendra dans le monde arabe, dans un contexte de bouleversement révolutionnaire dans toute la région. Deux ans de révoltes et de lutte ont renversé quatre régimes dictatoriaux, le premier d'entre eux ayant été le régime de Ben Ali en Tunisie, et le combat contre les dictatures continue dans de nombreux pays. Plus généralement le FSM de Tunis sera l'occasion de discuter et de préparer les mobilisations sur les enjeux centraux dans la situation internationale actuelle avec tous les nouveaux mouvements qui ont émergé ces dernières années. Que vous soyez membre ou pas d'un mouvement ou d'une organisation, le site web du FSM vous donnera des informations sur la situation des mouvements en Tunisie et dans la région et sur les moyens de participer au forum, que vous vous rendiez à Tunis fin mars 2013 ou que vous y participiez à distance, dans une activité qui se tiendrait dans une autre région du monde.

Un engagement fort de la FSU

Comme vous le savez certainement, les FSM sont préparés par les associations, syndicats, mouvements et ONG du monde entier qui proposent des activités et des débats puis se regroupent avec des mouvements d'autres parties du monde qui ont des préoccupations similaires... La FSU dans sa recherche de convergences et de construction d'orientations et d'actions communes avec les mouvements sociaux participera à ce forum social mondial. Le SNU pôle emploi, dans ce contexte de crise et de politiques d'austérité doit s'investir dans ces constructions de convergences qui sont plus que nécessaires pour une issue à la crise basée sur la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie et le respect de l'environnement. Nos réalités de travail, la violence institutionnelle que subissent les personnels comme les usager-es ne peuvent être déconnectées d'une vision globale des attaques d'un système néo-libéral offensif, organisé et destructeur de la valeur humaine. Sous prétexte de la dette -d'une dette qui n'est pas la nôtre- on assiste dans les services publics comme c'est le cas à pôle emploi à une maltraitance institutionnelle : les salaires stagnent, le recours aux contrats précaires s'intensifie, les conditions de travail sont catastrophiques, les RPS sont en très nettes augmentation. Partout dans le monde, les hommes et les femmes à des degrés divers vivent les mêmes conséquences des politiques néo-libérales, nous sommes face à une urgence sociale et c'est dans la construction d'actions communes que nous pourrions renverser cette situation et construire une autre société. ●

Frédérique PAYEN





Les secteurs qui recrutent

«On» nous parle sans cesse de la crise financière de 2008. C'est oublier que nous sommes en crise depuis le 1er choc pétrolier de 1973. Cette année là, le taux de chômage était de 3% pour passer à 10% en 1985 taux auquel il se maintient depuis, avec parfois des aggravations durables et des embellies qui ne durent jamais bien longtemps. Or les politiciens nous bassinent depuis près de 40 ans avec les fameux «secteurs qui recrutent.» Les journalistes ne sont pas en reste. Régulièrement les magazines sortent un numéro spécial avec ce sujet alléchant à la une. Ça fait vendre et ça ne mange pas de pain.

Guy Yotine s'est penché sur la question et a recensé quelques-uns de ces secteurs qui recrutent. Pôle Emploi, en premier lieu, qui vient d'embaucher 2000 agents. Les restos du coeur aussi. Même s'ils comptent essentiellement des bénévoles, ils comptent de nombreux permanents. Les perspectives de développement des restos sont excellentes. L'agence de notation Moody's maintient leur triple A. La pénitencière fait de la réclame pour embaucher des matons. Educateurs spécialisés, assistantes sociales, huissiers, agents de recouvrement d'impayés présentent des opportunités d'emplois durables. On le voit, tout n'est pas noir. Cependant, attention aux faux-amis. Dealer de stupéfiants, par exemple. Certes, cette activité génère de gros revenus dans l'immédiat, mais sans garantie d'emploi à court et moyen termes, même si en cas de chômage involontaire, le logement est assuré...

Guy Yotine

**Communiqué de l'Alter Summit - novembre 2012 :
sommet des peuples et des alternatives. Construire un mouvement social
pour une Europe sociale, écologique et démocratique.**

Notre démocratie contre leur austérité. Unir nos forces pour une Europe pacifique, sociale, écologique et démocratique.

Dans le cadre de « Florence 10+10 », rassemblement organisé 10 ans après le premier Forum Social Européen de Florence (2002), le projet « Alter Summit » a été lancé devant une assemblée de 850 personnes issues de 20 pays d'Europe, représentant plus de 100 organisations, dont de nombreux syndicats (nationaux ou européens), mouvements sociaux, instituts de recherche et organisations écologistes, féministes ou altermondialistes. Le projet d'Alter Summit bénéficie aussi de l'appui de nombreuses personnalités culturelles et politiques.

La volonté de réunir ce Sommet des peuples d'Europe et des alternatives se base sur un appel (www.altersummit.eu) qui identifie la dimension fondamentalement politique de la crise dans l'UE : les réponses austéritaires sont choisies en connaissance de cause, malgré qu'elles aggravent la crise, pour imposer un basculement de l'ordre social vers un modèle ultra-libéral – au prix de millions d'emplois, de reculs sociaux brutaux, et de menaces considérables sur la démocratie elle-même.

Lors du lancement de l'Alter Summit, les syndicats grecs, ainsi que le comité des mouvements sociaux présents à Florence, ont exprimé leur souhait d'accueillir à Athènes ce Sommet des alternatives, qui aurait lieu début juin 2013. « La Grèce a été le laboratoire européen de la destruction des droits sociaux – ont-ils déclaré – mais elle peut aussi être le laboratoire de la résistance populaire et de la reconquête de la démocratie. Nous avons besoin du soutien de tous les peuples d'Europe, car chaque peuple qui défend ses droits contribue à la défense des droits sociaux partout en Europe »

Des alternatives existent ! Les peuples d'Europe peuvent se libérer du fardeau de la dette ; l'austérité doit être remplacée par la justice fiscale et la création de millions d'emplois pour la transition écologique ; les droits sociaux doivent être rétablis, la pauvreté et la précarité – qui frappent surtout les femmes et les enfants – doivent être combattues, la liberté de négociation collective pleinement respectée ; une société plus juste et réellement démocratique est possible maintenant.

La conviction partagée est que la centralisation du pouvoir économique et politique (par la Commission, la Banque Centrale et le Conseil Européen) prive de puissance réelle les mobilisations nationales – pourtant très importantes : il s'agit donc de construire, sans délai, les bases d'un véritable mouvement social européen. Le projet repose sur le développement de coalitions nationales ou régionales à travers toute l'Europe, et sur une série d'étapes dans la mobilisation.

La journée de grèves et d'actions initiée ce 14 novembre par les syndicats portugais, espagnols, italiens, grecs, etc, et soutenue par la CES (liste des actions sur <http://www.etuc.org/a/10446>) et par les syndicats et les mouvements sociaux dans plus de 20 pays, est évidemment la première concrétisation de cette mobilisation progressive que les organisations membres de l'Alter Summit appellent de leurs vœux. Il s'agit d'un événement historique, la première grève transnationale de l'histoire européenne !

Le « Sommet de Printemps » de mars 2013, lors duquel l'UE définira ses priorités politiques de l'année – vraisemblablement un renforcement de l'austérité, sera l'occasion d'importantes protestations, que ce soit à Bruxelles ou à travers l'Europe. De nombreuses autres actions sont prévues (voir notamment la déclaration finale de « Florence 10+10 » : www.firenze1010.eu).

Les nombreuses organisations impliquées se sont données jusque mi-décembre pour confirmer et préciser leur important programme de mobilisations, convergeant vers l'Alter Summit début juin.

Contact: info@altersummit.eu

De la Libération à la fin des années 50 : les Services de l'Emploi au service de la reconstruction et de l'expansion.

La période qui s'étale de la Libération à la fin des années 50 se caractérise par une recherche intensive de rationalisation dans la distribution de la main d'œuvre disponible qui doit être orientée vers les secteurs prioritaires pour la reconstruction. Dans cette phase de surchauffe de l'emploi, l'autoritarisme d'État sera prépondérant. L'architecture de ce que l'on ne désigne pas encore comme le Service Public de l'Emploi s'y dessine, avec la création des SETMO (1945), de l'ANIFRMO (1949), des ASSEDICS (1958).

Une réorganisation d'autorité

La loi du 11 octobre 1940 a supprimé les offices départementaux et les bureaux municipaux et les a remplacés par des Offices du Travail dépendant de l'État chargés de l'indemnisation et du placement. Les textes de la Libération gardent pour l'essentiel cette organisation, les Offices du Travail s'appelant désormais « Services Extérieurs du Travail et de la Main-d'œuvre » (SETMO). Leur rôle est de recevoir les personnes au chômage, de leur apporter une aide financière, de leur chercher un emploi et de les orienter vers la formation professionnelle. Ils sont décisionnaires en matière d'introduction de main-d'œuvre étrangère. Globalement, ils sont compétents « pour toutes les questions relatives à l'utilisation et à la répartition des diverses catégories de main-d'œuvre ». Dans les faits, c'est donc une administration d'État qui est chargée de la gestion du chômage et de l'emploi.

Les SETMO disposent d'un Service Départemental qui statue sur l'admission des travailleuses et travailleurs sans emploi aux allocations de chômage, contrôle leur situation et établit leurs états de paiement.

Les mairies gardent un certain nombre de prérogatives : le paiement des allocations de chômage et une participation aux opérations de contrôle.

Le financement de l'indemnisation du chômage

Le financement des allocations de chômage est assuré par l'État. Les communes apportent une petite participation variant de 10 à 20 % selon que la commune dispose ou non d'une Section Locale des SETMO.

Des caisses privées relevant d'une logique d'assurance chômage interviennent également. Leurs membres peuvent être indemnisés par elles sous certaines conditions : n'adhérer qu'à une seule caisse, avoir cotisé

depuis plus de 6 mois, être inscrits dans l'un des centres SETMO, se soumettre aux contrôles et accepter tout emploi convenable proposé. L'État subventionne ces caisses sous conditions : ne regrouper que des personnes de la même profession ou de professions connexes, avoir plus de 300 membres, et donner des garanties de fonctionnement financier. Cette aide est égale à 40 % du montant des indemnités versées.

• Dans les faits, c'est donc une administration d'État qui est chargée de la gestion du chômage et de l'emploi.

Placement et reclassement

L'ordonnance du 24 mai 1945 décide la suppression des bureaux payants, sauf pour les professions domestiques et du spectacle. Elle interdit la création de nouveaux bureaux gratuits. Les bureaux existants sont autorisés et contrôlés par les SETMO. Un contrôle de l'État est instauré sur tout recrutement : l'embauche directe reste possible, mais une autorisation des services de la main-d'œuvre est requise pour conclure tout contrat de travail dans l'industrie et le commerce. L'employeur doit notifier aux services de la main-d'œuvre toute place vacante. Nul n'est tenu d'accepter l'emploi proposé, mais en cas de refus sans motif valable, la demandeuse ou le demandeur d'emploi peut être privé des allocations de chômage. De son côté, l'employeur n'est pas tenu d'embaucher la personne candidate présentée mais il doit indiquer le motif du refus. S'il refuse sans motif valable les personnes proposées, il n'y aura pas d'autorisation d'introduction de main-d'œuvre étrangère. Une procédure de compensation des offres non pourvues localement fonctionne

aux niveaux départemental, interdépartemental et national. Un Bulletin national d'information et de documentation professionnelle est diffusé. Enfin, la publicité sur les offres et les demandes d'emploi est interdite par voie d'affichage (sauf pour quelques professions particulières comme les emplois domestiques).

Déjà les emplois aidés...

Dans cette période de quasi-requisition de toute la main-d'œuvre disponible pour la reconstruction, les conditions d'utilisation des chômeuses et chômeurs dans des chantiers organisés par l'État ou d'autres collectivités publiques sont précisées : ce doit être des travaux d'entretien ou de menus travaux ne concurrençant pas la main-d'œuvre locale. Les deux premières heures ne sont pas payées et les suivantes sont rémunérées à la moitié du salaire moyen mensuel départemental. Le temps de travail ne doit pas dépasser 30 heures/semaine. La main-d'œuvre employée sur ces chantiers doit être constituée pour au moins ¾ par des personnes au chômage.

• Un contrôle de l'État est instauré sur tout recrutement

Enfin sont prévues un certain nombre de modalités visant à la réintégration des personnes handicapées : loi du 23 novembre 1957, textes sur la formation professionnelle en entreprise ou dans des centres collectifs (création en 1949 de l'Association Nationale Interprofessionnelle pour la Formation Rationnelle de la Main-d'œuvre, ou ANIFRMO, d'où naîtra l'AFPA en 1966), priorité d'embauche pour les mutilés de guerre, emplois dans les centres de distribution de travail à domicile, les ateliers protégés ou les CAT.

Les services publics de l'emploi mobilisés dans l'effort de reconstruction accompagneront aussi la forte expansion des trente glorieuses. Au 1er juin 1959, il y avait 136 000 demandes d'emploi non satisfaites et 39 600 chômeuses et chômeurs secourus. C'est un contexte bien différent de celui que nous connaissons. ●

Joseph GABRIAC





Plus d'infos sur <http://www.femmesdhistoire.fr/> ▲

D'écolière à retraitée, fonctionnaires ou salariées privées, mères de famille ou célibataires, elles sont toutes en marche. L'association FEMMES D'HISTOIRE, basée au Mans - Pays de la Loire - depuis 2006 a pour objectif de valoriser les actions des femmes d'hier à aujourd'hui, de mettre en perspective leur engagement dans la vie sociale, artistique, économique et politique. Cette association travaille aux côtés du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité.

Le Mans / Femmes en marche

Une association vivante

Chaque année, cette association propose un colloque sur une thématique particulière - 2011 : femmes de médias et 2012 polars-BD-mangas.

Pour 2013, le thème choisi est « guerre & paix : luttes de femmes » et à ce titre, l'association a demandé à la metteuse en scène Véronique Veyger Noguéras et à la chorégraphe Aurore Vincenti, de proposer un spectacle en ouverture du colloque. L'art permettant de s'exprimer et de faire passer des messages à un public large sur des thèmes qui unifient, rassemblent, avec une lecture à plusieurs niveaux où le spectateur découvre, emporte et retient ce qui le touche, l'émeut, le dérange.

Amatrices ou professionnelles de la danse ou du théâtre, elles s'appellent Janette, Céline, Cécile, Laëtitia, Emilie, Muriel, Valérie, Pascale, Genevière, Blandine, Martine, Hélène, Kristenn, Madeleine, Emilie, Patricia, Michèle, Philomène, elles ont entre 8 et 84 ans. Elles ont relevé le défi et présenteront le 2 février prochain au Palais des Congrès et de la Culture du Mans, leur spectacle : Femmes en marche.

Pour ces participantes, la guerre n'est pas que militaire, ou que domestique, elle est polymorphe : de grandes luttes médiatiques en cachent d'autres tout aussi importantes et qui peuvent être différentes selon les pays, les cultures et les acteurs et actrices de ces guerres, parfois invisibles.

Pour l'une, c'est raconter des histoires d'hommes, par le prisme de la femme avec la volonté de mettre en valeur les femmes parce qu'elles sont belles. Cela permet aussi de traiter l'Histoire avec un autre regard.

Femmes et hommes ne sont pas adversaires, mais ont un regard différent

Pour une autre comédienne, hommes et femme sont différents et n'ont pas le même regard sur les événements. C'est aussi le souhait d'avoir un regard de femmes sur les éléments de guerres

● **Pour Céline, c'est le partage de l'intimité au travers de beaux textes, l'opportunité d'être le porte-voix de celles qui hurlent et que l'on n'entend pas.**

et de paix avec comme objectif final de monter la beauté de l'être humain avec une sensibilité différente et complémentaire du fait d'être femmes et d'avoir d'autres moyens d'investissement dans les luttes, dans la lutte.

Pour Martine, avec tout ce qui se passe dans le monde en ce moment, certaines luttes sont étouffées et on devrait davantage en parler. Ce spectacle est un bon moyen « d'en parler sans en parler » - harcèlement sexuel, moral, viol - tout en enfonçant le clou et en se faisant entendre par les arts. Pour Valérie, c'est mettre en lumière des femmes qui ont agi sur le fil du temps.

Pour d'autres, c'est un plateau d'expression offert, pour faire des rencontres avec des personnes différentes partageant les mêmes idées, ou une même vision.

Pour Céline, c'est le partage de l'intimité au travers de beaux textes, l'opportunité d'être le porte-voix de celles qui hurlent et que l'on n'entend pas. La metteuse en scène Véronique Veyger Noguéras travaille avec la chorégraphe et danseuse Aurore Vincenti sur ce projet. Au fil des lectures et des textes apportés par les comédiennes et danseuses, le projet a évolué. « il nous semblait important de donner nos sources, l'origine des textes sur lesquels nous nous appuyons ». Ainsi, l'ensemble des textes découverts ou créés seront enregistrés et accessibles au public sur des bornes. « Nous mettrons également en place une librairie éphémère, un référentiel des livres et œuvres qui ont servi d'appui, afin que chacun-e puisse recevoir la création de ce spectacle en faisant chemin avec les personnes créant ou interprétant ces œuvres ».

Acte théâtral, acte militant

Si les hommes sont absents de ce spectacle, disent-elles, ce n'est pas pour autant contre eux que nous nous battons. L'acte théâtral casse ce

clivage homme-femme, notamment parce qu'aux côtés de chacune d'entre nous il y a un père, un frère, un fils ou un neveu.

Pour Valérie, L'homme fait partie intégrante de la femme et inversement. L'égalité dans ce sens devrait être en place et ce, sans avoir à la revendiquer. L'homme est présent en creux, en pensée, dans tout le spectacle.

Le thème du spectacle est bien de faire ressortir la complémentarité homme-femme plutôt qu'une égalité, précise Emilie. Pour elle, il est primordial de rester différent. C'était l'intérêt de cette rencontre : rechercher un équilibre, un enrichissement par des approches, des envies différentes et de s'enrichir avec la vision de l'autre et l'envie de partager ces visions.

« Nous avons demandé à la plus jeune de nous écrire un texte sur ce qu'elle ferait pour les femmes si elle avait un jour le prix Nobel de la paix » nous précise Véronique

Un beau texte à découvrir parmi d'autres le 2 février prochain, au Mans. ●

Valérie HOINGNE

Des femmes se lèvent, unissent leurs voix, se mettent en marche.
Elles vont ensemble, elles vont, se rassemblent,
Elles vont d'un même pas. D'une même voix
Elles vont et se dressent face au monde qui se bat.
Elles vont. Elles font front, ensemble.
Elles vont sans peur.
Mères, amantes, sœurs, filles, épouses et souveraines.
Elles vont aujourd'hui, portant les luttes et les espoirs d'Hier.
Elles vont aujourd'hui pour enfin,
Marcher en paix vers demain,
Vaillantes et fières.



● actualité

Florence 10+10

Une forte mobilisation et participation des réseaux féministes européens.

Florence 10+10 est une première étape d'un processus de résistance européenne, il était nécessaire que les mouvements sociaux se rencontrent, s'unissent. La Marche Mondiale des Femmes, le CADTM, ATTAC et femmes pour une autre Europe avaient organisé un « atelier » de 4h à Florence. La présence d'environ 300 personnes à cet atelier a montré la force de la riposte féministe et la capacité des féministes à travailler ensemble.

Les femmes victimes de l'austérité généralisée

Partout en Europe, à des degrés différents selon les pays, les mesures d'austérité frappent particulièrement les femmes : les violences s'aggravent, l'autonomie financière, pilier essentiel à l'émancipation des femmes est de

mobilisation. Ainsi, plusieurs propositions ont émergé : faire du 8 mars, dans toute l'Europe une journée d'action du mouvement social dans son ensemble pour réaffirmer les droits des femmes, pour dénoncer le recul des acquis face aux politiques d'austérité. L'idée de proposer une action différente comme par exemple l'occupation de banques.

Le féminisme, pilier de la lutte contre les politiques néo-libérales

Faire que l'alter summit intègre le féminisme dans son appel : Unir nos forces pour une Europe pacifique, sociale, écologique, démocratique et féministe. Et que cela ne soit pas juste un mot mais une réalité. Ainsi, différentes actrices du mouvement féministe européen participeront à la construction de ce processus. Continuer ce travail de mise en commun des expériences, de construction d'actions communes et de mobilisation des réseaux existants. Car pour renverser ces politiques néo-libérales, il faut s'organiser ensemble, construire un mouvement de masse. C'est avec ces perspectives et axes de travail que les féministes présentent sont reparties de Florence, conscientes du travail à venir pour que le féminisme et son projet de société soit pris en compte réellement dans le mouvement social. ●

Frédérique Payen

● Faire du 8 mars, dans toute l'Europe une journée d'action du mouvement social dans son ensemble pour réaffirmer les droits des femmes, pour dénoncer le recul des acquis face aux politiques d'austérité.

plus en plus mise à mal, le travail invisible et gratuit des femmes augmente face aux désengagements de l'état social, les associations de soutien disparaissent. Face à cette situation que l'on peut qualifier de crise humanitaire en Grèce notamment, il est urgent que le mouvement social dans son ensemble y compris les syndicats et organisations mixtes intègre la dimension du genre dans le processus de

L'AMAE, une association en devenir

Créée en Novembre 2011, l'objectif premier de l'association était de proposer une mutuelle offrant aux ancien-nes salarié-es de Pôle-Emploi (Retraité-es, CDD, CAE, Démissionnaires et licencié-es) des garanties sur deux axes principaux.

- Des garanties de bon niveau correspondant aux remboursements des mutuelles de moyennes gammes avec comme orientation première une réponse aux besoins de santé quotidiens.
- Des cotisations marquées par la solidarité :
 - Inter-générationnelle : pas d'augmentation en fonction de l'âge et accès quelque soit l'âge.
 - Entre « malade » et « bien portant » : Accès à toutes et à tous les anciennes et anciens de l'emploi quelque soient les soins en cours. (Exemple : ALD),
 - Entre les revenus : Une cotisation différenciée suivant les revenus mensuels en 9 tranches (de 46 à 82 euros – barème 2013).

Nous avons été très fortement attaqués par les autres OS, et particulièrement FO, qui défendaient la mutuelle qu'ils avaient créés à l'ASSEDIC : l'AMAC. Structure mutualiste traditionnelle avec des cotisations forfaitaires pour des niveaux de garantie différents. Nous avons dû expliquer le choix de prestataire choisi : Malakoff-Médéric. Même si le Directeur en est un certain Sarkozy, c'est une institution de prévoyance paritaire à but non lucratif et MUT2M est une mutuelle adhérente de la FNMF. (Fédération Nationale Mutualiste Française).

De plus, Malakoff-Médéric étant le prestataire retenu pour les agent-es de Pôle-Emploi, les conditions offertes à l'AMAE pour créer la section Mutualiste étaient facilitées ; entre autres, l'acceptation pour discuter du tableau de garanties et des 9 tranches de cotisations que nous proposons.

Pour la compréhension de l'organisation construite : L'AMAE est l'association à laquelle doivent adhérer toutes les personnes qui souhaitent s'affilier à la section mutualiste MUT2M-AMAE. Elle est la

signataire du contrat d'assurance avec MUT2M et joue dans ce cadre le rôle d'un employeur (tel que PE), qui signe un contrat de groupe. Adhérer à l'AMAE est obligatoire pour bénéficier de la mutuelle et accessible à tout membre des services de l'emploi qui souhaite soutenir son action, ou à compter de janvier 2013 bénéficier des nouveaux contrats qui seront proposées : Dépendance et obsèques.

L'AMAE a organisé ses premières élections en 10/2012 et comptait 345 adhérents pour 315 affilié-es à la MUT2M-AMAE. Les élections ont remporté un grand succès : 71% de votants alors qu'il n'y avait pas d'enjeu politique (1 seule liste par section de vote).

L'AMAE est accessible aux précaires Pôle Emploi, il faut le faire savoir et le faire savoir !

Deux situations peuvent se présenter : Soit vous êtes bénéficiaire de l'allocation chômage et la mutuelle Pôle-Emploi vous couvre pendant 9 mois. Auquel cas, vous pouvez adhérer à l'AMAE à l'issue de ces 9 mois.

Soit, vous n'êtes pas bénéficiaire d'allocation chômage et vous pouvez adhérer à l'AMAE immédiatement à la fin du contrat de travail avec Pôle-Emploi.

ATTENTION NOUVEAUTÉ :

A compter de janvier 2013, nous proposons de nouvelles prestations Dépendance et obsèques accessible à toutes et tous, salarié-es actives et actifs de Pôle-Emploi, retraité-es, précaires... ●

Anne LECOQ

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de l'AMAE (<http://amaemut2m.free.fr>) et sur l'intranet Pôle Emploi (Rubrique : RH-Protection sociale-Mutuelle Prévoyance-Liens utiles).

CHSCT : quels pouvoirs réels ?

Nombre d'observatrices et observateurs constatent que « les CHSCT montent en puissance » et il est vrai que leurs missions et attributions se sont considérablement élargies depuis leur création, il y a 30 ans.

Une évolution constante

Dans les années 1990, l'obligation générale de sécurité a été renforcée sur la base des principes généraux de prévention, et le CHSCT a disposé d'un droit à expertise. Durant les années 2000, le CHSCT voit son champ d'action s'étendre de la protection de la santé physique des salarié-es à la protection de la santé mentale (harcèlement, stress, risques psychosociaux). Enfin, dernièrement, l'évaluation des salarié-es et la prévention de la pénibilité se sont ajoutées aux prérogatives du CHSCT.

Parallèlement, le cadre juridique a considérablement évolué, sous l'influence des directives européennes, mais aussi de la jurisprudence. En vertu du contrat de travail, l'employeur est tenu à une obligation de résultat en matière de sécurité.

Cette évolution juridique a considérablement renforcé le pouvoir des CHSCT. En effet, l'employeur peut être condamné pour « faute inexcusable » pour un danger « dont il a ou aurait dû avoir connaissance », s'il n'a pas pris les mesures nécessaires. Ceci a été confirmé par un récent arrêt de la Cour de Cassation (Cass. 2e civ. n° 11-23.855 du 8 novembre 2012).

Un périmètre très large...

Le CHSCT dispose, au travers des droits qui lui sont conférés par le Code du Travail, de nombreux moyens d'actions, qui lui confèrent un pouvoir certain en termes de prévention des risques :

1. Participation à la démarche globale de prévention des risques au travers de l'analyse des situations de travail, notamment, l'analyse des accidents et des maladies professionnelles en impliquant les acteurs de terrain ; l'inspection des unités de travail, la participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions auprès des salarié-es.
2. Promotion de la prévention des risques professionnels : écoute des salarié-es, communication auprès des salarié-es pour faire connaître le CHSCT, ses actions et les priorités retenues ; participation à la préparation de la formation et l'information des salarié-es sur les questions de sécurité et de santé au travail.
3. Activités de veille : veille sur l'observation des prescriptions législatives

et réglementaires, en matière de santé et de sécurité des travailleuses et travailleurs ; mobilisation de ressources complémentaires : médecin du travail, CARSAT, expert-es, inspectrices et inspecteurs du travail, etc...

4. Exercice de son droit à l'information et à la consultation : le CHSCT est informé et consulté par l'employeur sur tous les projets d'aménagements, introduction de nouvelles technologies. Le CHSCT est consulté et exprime un avis motivé sur l'ensemble des documents se rattachant à sa

Le problème, c'est que les moyens du CHSCT n'ont pas suivi cette évolution et que nombre de CHSCT ne font plus face

mission : Document Unique, rapport annuel H & S, programme annuel de prévention, règlement interne, documents relatifs aux entreprises classées, plans de prévention des entreprises extérieures.

En résumé, en remplissant toutes les missions qui lui sont dévolues - écouter, observer, inspecter, enquêter, alerter, proposer - le CHSCT peut peser en faveur des conditions de travail et de santé des salarié-es.

Il peut aussi ester en justice en cas de délit d'entrave ou pour obtenir l'annulation d'une décision de l'employeur prise en méconnaissance de ses obligations.

... des moyens insuffisants

Le problème, c'est que les moyens du CHSCT n'ont pas suivi cette évolution et que nombre de CHSCT ne font plus face :

Chaque élu-e au CE a un-e suppléant-e, mais il n'y en a pas au CHSCT. Alors que leurs problèmes sont tout aussi complexes, la formation des élu-es n'est que de 3 jours dans les établissements de moins de 300 personnes. Le volume d'heures de délégation n'est pas augmenté lorsque les salarié-es

sont dispersé-es sur de nombreux sites, comme c'est très souvent le cas dans les services.

Quelques fondamentaux pour agir efficacement

Connaître les pouvoirs et prérogatives du CHSCT et de ses membres et rendre effective la présence du médecin du travail et de l'inspectrice ou l'inspecteur du travail - membres de droit - aux réunions de CHSCT ; hiérarchiser les problèmes à résoudre, planifier le travail du CHSCT et répartir les tâches entre les membres. Coordonner les actions et démarches avec le CE et les DP, ainsi qu'avec les organisations syndicales, dans la perspective de la négociation et de la signature d'accords.

Il peut être utile de négocier des moyens supplémentaires (nombre de membres, heures de délégation, moyens d'actions, etc.) notamment pour pallier la dispersion géographique des salariés, et de prévoir une instance de coordination des CHSCT ainsi que des médecins du travail.

En matière de risques psycho-sociaux

Il est particulièrement important de tracer tous les événements, et d'inscrire à l'ordre du jour du CHSCT un point régulier sur les RPS, de sorte que ces éléments figurent dans les procès-verbaux. Il faut s'appuyer sur le médecin du travail pour corroborer vos analyses sur les conditions de travail et la santé des salarié-es, et de se faire aider si besoin de l'inspectrice ou inspecteur du travail pour obtenir des éléments sur l'absentéisme. Se faire assister si besoin par un-e expert-e (CARSAT, expert agréé, etc.) pour établir un diagnostic et bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration d'un plan d'actions. Enfin, suivre de près le plan d'actions, qui devra s'articuler avec les autres démarches internes (de type Projet d'entreprise), ainsi qu'avec le Document Unique.

En conclusion, le principal pouvoir dont dispose le CHSCT est celui de mettre l'employeur face à sa responsabilité de résultat en matière de prévention des risques. ●

Anne-Laure NOUAILLE-DEGORCE



● la rubrique à Désirée Ductible



Ça fait quoi une féministe à Noël ?

En direct des sites de Pôle Emploi, les personnels sont dans les starting-blocks ! Chaque jour, ces agent-es tout juste de retour de vacances, vont affronter des épreuves encore et toujours remarquables de difficultés, concoctées par le staff de la DG.

Comme tout le monde – enfin celles qui ont encore un boulot, un salaire décent, un toit – une féministe à Noël cherche les cadeaux. Et oui, encore cette année, une féministe ça râle, ça s'énerve, ça dénonce ! Parce que comme d'hab, le Père Noël a tout prévu pour les petites filles : les poupées, les dinettes, et tous les accessoires qui les préparent à la maternité, au ménage, à être au service du futur mari.

Mais, tu n'es pas mère de famille, mariée et aux petits soins pour ta famille ? Tes parents ne t'ont donc pas offert tout au long de ton enfance des jouets hétéro-sexistes ? Aurait-ils demandé à la Mère Noël de passer le 24 au soir ?

Mais non, la Mère Noël, ça n'existe pas ! Comment une femme conduirait-elle un traîneau alors qu'elle a déjà du mal à conduire une voiture ! Et comment une femme pourrait-elle

envisager une seconde de passer par la cheminée : elle va salir sa robe ou pire se casser un ongle ! Et puis franchement, y'en a beaucoup des garagistes pour traîneau ? Alors elle serait bien ennuyée si son traîneau était en panne !

Oui, mais bon quand même Désirée, Noël, c'est la famille, l'amour, le partage... Le partage ?

Mais qui va courir les magasins à la recherche des cadeaux ? Qui va préparer le repas ? Qui va se taper des heures de ménage et la vaisselle le lendemain ? Alors, c'est qui à votre avis ? Et oui, c'est la petite fille si mignonne à qui on a offert la dinette, la poupée qui pleure et qui fait pipi, la Barbie mariage et son maquillage et qui est devenue cette jolie maman qui s'occupe si bien de sa petite famille en restant belle... Allez, joyeux Noël les filles ! ●

Désirée Ductible

● théâtre

Sur les planches : Que faire ? Le retour

De Benoit Lambert et Jean-Charles Massera



À cette question que se posait déjà Lénine il y a plus de cent ans, nous aurons le mérite de trouver la réponse. Ultime instant de l'ultime tableau quand se révèle enfin la solution, lumineuse, chaude, calme avant une tempête prometteuse de l'éternel grand soir, comme la confirmation d'une évidence.

Et l'on voudrait pourtant le faire attendre ce moment, tant ceux qui le précédent nous plongent au cœur de la jubilation d'un immense moment de théâtre, quand l'humour le plus féroce s'harmonise avec l'intelligence, côtoyant sans rupture de purs instants d'anthologie.

Une scène, une cuisine, sobriété d'une pièce à vivre la tristesse des jours de la désillusion, ceux de l'époque trompeuse, sans repère, du post-libéralisme. Puis tout commence avec Descartes et ses médiations métaphysiques. Une interrogation s'impose alors à ce couple jusque-là silencieux. C'est elle qui lit, qui pense, qui l'entraîne dans ses cogitations. Lui va chercher des livres, une pleine caisse à vider. Puis les deux s'interrogent : que garder de tout ça ? Que garder de l'histoire, de l'art, de la littérature, de la philosophie ? Que faire du Capital, de la Révolution et de Mai 68 ? Que faire de Nietzsche, de Robespierre, de la Terreur ? Le tri se fait alors, dans le doute et l'action, la poésie et la mélancolie, d'où surgiront Nina Hagen, Deleuze et Guattari, Bourdieu, puis une parfaite imitation de feu Léon Zitronne dans un délire verbal indescriptible. Et tant d'autres surprises !

Écrit par Benoit Lambert et Jean-Charles Massera, mis en scène par Benoit Lambert, *Que faire ? (le retour)* donne l'occasion à François Chattot et Martine Schambacher de passer en revue les errements de notre temps et de produire une performance époustouflante qui, non contente de produire des effets comiques permanents par les mots et le jeu, a le mérite de requinquer tout militant en proie à l'interrogation formulée par le titre de la pièce. Alors, que faire ? Y aller sans hésiter ! ●

Franck Messidor

Pratique : *Que faire ? (le retour)* prend les chemins de l'hexagone et sera dès janvier à Macon, puis Lyon avant Saint-Etienne. En février à Montluçon puis à Chalon sur Saône. En mars à Alençon, au Havre, Saint Valéry en Caux. Avril : à Aix puis Gradignan et Chambéry. En mai à Belfort. En juin à Lille avant retour à la Colline, à Paris.

<http://www.tdb-cdn.com/la-saison/spectacles/saison-2012-2013>

● musique

Patricia Kaas Édith Piaf

Noël, c'est le temps de tous les dangers. Nombreux sont ceux qui comptent se débarrasser à bon compte de la corvée des cadeaux obligatoires. Ça tombe bien, les producteurs de soupe sont fin prêts. Entre André Rieu, Hélène Segara et Céline Dion, vous avez le choix pour pourrir la vie de vos proches. Hein ? Qu'entends-je ? Encore un de ces bobos qui critiquent la musique populaire ? Mettons les choses au point. Quand vous aurez goûté à Glenn Gould, Amy Winhouse, Janis Joplin ou Cora Vaucaire, vous vous passerez très bien des « artistes » cités plus haut. Me concernant, entre le foie gras maison et le pâté industriel de chez auchanleclercfour, y'a pas photo.

Pas d'accord ? Je vous empapaoute velu !

Le dernier avatar en date c'est « Patricia Kaas chante Piaf. » pourquoi pas ? Kaas ne manque pas de talent. Je me souviens de l'une de ses chansons, « les hommes qui passent, maman. » De l'âme, de l'émotion, indiscutablement, la Kass fait mouche quand elle sort, non pas des décibels, mais sa tripe.

Mais pourquoi tenter d'imiter l'inimitable Piaf en beuglant tout un CD tant il aurait été facile à la Kaas de rester elle-même, de ne pas forcer sa nature ?

Je me rappelle une interprétation de « Padam, padam » par Catherine Ringer, la chanteuse des Rita Mitsouko. Belle version parce que c'est du Catherine Ringer et pas une pâle imitation de Piaf. J'ai retrouvé l'enregistrement sur Youtube. ●

<http://www.youtube.com/watch?v=e-eKnS5Fq2E>

● livre

Retrouver Lucie Baud

Michèle Perrot - *Mélancolie ouvrière* - Grasset

Il fallait la finesse et l'étendue des connaissances de Michèle Perrot, historienne féministe, spécialiste du 19^{ème} siècle pour faire surgir des silences de l'histoire la silhouette énergique et émouvante de Lucie Baud.

Qui était Lucie Baud ? Une femme qui, comme des milliers d'autres, dès l'âge de douze ans, en 1882, tissa la soie dans quelques uns des « couvents soyeux » de l'Isère. Ainsi surnommait-on ces usines dans lesquelles le patronat s'appuyait sur des congrégations religieuses pour contenir les jeunes ouvrières par une discipline de fer. Lucie Baud fut aussi une syndicaliste qui s'engagea dans plusieurs luttes et fut connue et célébrée pour avoir réussi à conduire la grève exemplaire de 200 ouvrières durant plus de trois mois, grâce à l'organisation d'un dispositif de « soupes communistes ». Elle fut la seule femme déléguée au 6^e congrès national ouvrier de l'industrie textile, à Reims en 1904, mais n'y prit pas la parole. Lucie Baud connut aussi le désespoir et sans la nommer, un article de presse de 1906, signale la tentative de suicide par trois balles dans la mâchoire de « Mme Vve B.L, très estimée dans le pays ». Connue de quelques historiennes s'intéressant aux femmes dans le mouvement ouvrier, par un article autobiographique paru dans la revue *Le Mouvement Socialiste* en juin 1908, une grande partie de sa vie demeure inconnue.

" Je suis entrée comme apprentie, j'avais alors douze ans "

L'article s'intitule « Les tisseuses de soie dans la région de Vizille », et Lucie Baud annonce que « pour indiquer les conditions de travail et la marche du mouvement ouvrier dans la région de Vizille, je me contenterai de raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai senti, les luttes auxquelles j'ai participé, je retracerai en un mot ma vie un peu mouvementée d'ouvrière soyeuse et de militante syndicaliste ». On ne sait si Lucie Baud prit directement la plume ou si l'article fut écrit par un tiers à partir du recueil d'un témoignage oral. Texte militant, il parle surtout de l'organisation des luttes et de ce qui les provoque et demeure discret sur sa vie personnelle.

Les raisons de se mettre en colère étaient nombreuses. C'est l'augmentation de la productivité par les progrès de la mécanisation, c'est l'arrivée de la soie artificielle, chacune accompagnées de réduction du personnel et de diminution des salaires. Lucie Baud donne des chiffres : en 1883, « les métiers battaient à 80 coups de la minute », en 1904, une machine ramenée d'Amérique bat 290 à 300 coups à la minute, les tisseuses doivent conduire deux machines, et l'employeur tente de réduire ses effectifs de 60 % et

ses tarifs de 50 %. C'est aussi la stratégie de division et de surexploitation de certaines parties de la main-d'œuvre, telles ces jeunes Italiennes, venues travailler par l'entremise du curé de leur village sur la base de promesses salariales non tenues, enfermées dans l'internat sous la coupe de religieuses, sous alimentées, coupées des autres ouvrières par le barrage de la langue, et méprisées pour leur résignation. Lucie refuse ces ségrégations.

Le long fil d'une recherche

Michèle Perrot complète et dessine l'environnement de son héroïne. De travaux sur les gardes-champêtres elle déduit l'obligation de neutralité, de discrétion auxquelles devait être assujettie Lucie Baud dont le mari exerçait cette charge. Aussi ne fut-ce que quatre mois après son veuvage, en 1902, que Lucie créa un syndicat. Lorsque les archives de police confirment la tentative de suicide et avancent comme motif des problèmes familiaux, Michèle Perrot souligne la période de répression et d'abattement qui suivit celle des grandes grèves.

Comment fait-on émerger de l'oubli une femme dont même le petit-fils ignorait l'engagement ? Cette recherche est un travail collectif, d'affinités, de rencontres d'intérêts. Travail militant, travail de rencontres successives, le livre de Michèle Perrot se lit comme le récit humaniste d'un tissage dont les premiers fils s'installent sur le métier dans les années 70. Jeune historienne de la grève, elle croise alors pour la première fois une mention sur Lucie Baud, chez ces « grévicultrices » qu'étaient les tisseuses de soie. Sollicitée 40 ans plus tard par deux de ses anciennes étudiantes pour retrouver Lucie Baud, elle cherche et retrouve Andrée Gautier, auteure d'une thèse sur « Les ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné », soutenue en 1983, qui avait poursuivi ses recherches sur le syndicalisme féminin dans l'industrie textile tout en militant à la Ligue de protection des Oiseaux ; elle rencontre aussi Gérard Minguat, auteur d'une monographie sur Lucie Baud, instituteur à la retraite, féru d'histoire local et maire de son village. Un petit monde contemporain mouvant, passionné, engagé, raconte ainsi face à l'oubli, la force des convictions, la force de ces chemins souterrains et la force de ces recherches patientes qui se croisent un jour. ●

Sylvette UZAN-CHOMAT



● actualité

Manifestation annuelle des organisations de chômeuse et chômeurs

Samedi 1^{er} décembre, les quatre principales organisations de chômeuses et chômeurs, AC !, l'APEIS, Chômeurs Rebelles de la CGT, et le MNCP, défilent à Paris, pour la 10^e année consécutive, contre le chômage et la précarité. Elles étaient soutenues par des organisations syndicales (CGT, Solidaires, SNU-TEFI, CNT, SNES, la FSU), par le Mouvement des Sans Papiers, le NPA et le Front de Gauche, différentes associations et collectifs tels que « Collectif intermittents et précaires », « Notre santé en danger » ou « Droits Nouveaux ».

Ces organisations font l'amer constat que, 6 mois après les élections, rien n'a changé, si ce n'est la pression encore plus forte des services de Pôle Emploi alors que le nombre d'emplois diminue, sans aucune augmentation de l'ASS ni du RSA, et un coup de pouce dérisoire aux allocations de chômage. Elles revendiquent : un emploi stable pour toutes et tous, librement choisi et permettant de vivre décemment ; une indemnisation décente de toutes les formes de chômage et la revalorisation des différents revenus de chômeuses, chômeurs et précaires ; une meilleure répartition du travail par le respect des 35 heures et par une nouvelle réduction du temps de travail ; davantage de moyens pour que les chômeuses et chômeurs accèdent à de vraies formations librement choisies ; une retraite décente pour toutes et tous, à 60 ans y compris pour les chômeuses et chômeurs non indemnisés et les allocataires du RSA ; une réforme de Pôle emploi : plus de moyens pour accompagner les chômeuses et chômeurs vers l'emploi, une séparation claire des deux fonctions principales « indemnisation » et « accompagnement vers l'emploi » ; l'arrêt immédiat des radiations-sanctions ; la revalorisation de l'allocation exceptionnelle de fin d'année (dite « prime de Noël ») à 500 euros pour toutes et tous.

Dans sa déclaration, en fin de manifestation, Alain Marcu, porte parole d'AC !, rappelait que cette prime sert moins souvent à acheter des jouets qu'à payer les retards de loyer. Malgré le froid, il faisait beau. Ce n'est sans doute pas pour cette raison météorologique que la mobilisation était plus forte que les années précédentes. Pôle emploi compte désormais plus de 5 millions de personnes inscrites sur ses listes, dont moins de la moitié est indemnisée, ce nombre a augmenté de 45.000 sur un seul mois et pour la seule catégorie A, et les pronostics sont sombres pour les mois qui viennent. ●

Sylvette UZAN-CHOMAT

Pour retrouver un sens au travail dans le service public

Plus de 500 agent-es du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social se sont réunis en « Assises nationales » pendant 2 jours dans la grande salle de la Bourse du travail de Paris qui a connu tant de rassemblements historiques.

C'est bien le cas 6 ans après les « États généraux de l'inspection du travail » qui avaient regroupé la profession des agent-es de contrôle traumatisée par le double meurtre de Saussignac en 2004. En 2012, l'appel de 4 organisations syndicales, la CGT, SUD-Travail, FO et le SNUTEFE-FSU, s'adresse à tous les services du ministère, au-delà de la seule inspection du travail.

L'enjeu est la défense du service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Très malmené par les réformes du précédent gouvernement, ce n'est pas un secteur prioritaire. L'abandon de la RGPP et la politique libérale de casse des services publics n'est pas garanti. Avec « l'acte III » de la décentralisation, le risque est grand que les services emploi de l'État soient démantelés au profit des exécutifs régionaux. La porte est ouverte pour que le service public de l'emploi soit transformé en simple guichet au profit des entreprises. Les agent-es du

ministère tiennent à réaffirmer que seul l'État, par une véritable politique de l'emploi, peut garantir de certaines dérives, notamment en matière d'inégalités régionales, et développer un service public de l'emploi au service des travailleuses et travailleurs avec ou sans emploi.

Les services administratifs, ce sont

• **À contrario de la décentralisation, la déconcentration est une nécessité.**

aussi des moyens humains de fonctionnement, des moyens matériels, considérablement mis à mal avec les réformes successives tendant à dépouiller les services de toute autonomie, et ce à tous les niveaux. Les agent-es ont dénoncé les dynamiques de mutualisation, d'externalisation et d'appauvrissement. Ces moyens doivent être gérés dans un principe

de proximité, au plus près des besoins des agent-es et des usager-es. À contrario de la décentralisation, la déconcentration est une nécessité.

Les débats ont été riches sur les différentes missions, la volonté générale de les exercer en cohérence sur les champs divers du travail, de l'emploi et de la formation, à partir d'une structure commune propre à souder les collectifs de travail. C'est un pari gagné pour les quatre organisations syndicales à l'initiative de ces assises. Après le suicide de deux inspecteurs et le combat très soutenu pour qu'ils soient reconnus en « accidents de service », l'expression des agent-es sur la souffrance au travail avait pris la forme de cahiers de doléance présentés à l'administration. Avec le changement de gouvernement, le nouveau ministre a affirmé vouloir rétablir des relations sociales dignes de ce

C'EST TOUT DE MÊME ÉTRANGE LEUR BESOIN DE BIEN FAIRE SON TRAVAIL ...



COLLOGHAN

nom au sein du ministère qui comporte désormais le « dialogue social » dans son appellation. Une campagne de séminaires interrégionaux a été lancée à l'attention... de la seule hiérarchie. Cette campagne n'est évidemment pas orientée pour détricoter le formatage idéologique libéral subi au fil des années passées par les cadres de la fonction publique. Le parti pris syndical de donner la parole à l'ensemble des agent-es n'en a que plus de sens. C'est ce que les agent-es du ministère réclament : que leur travail au sein d'un service public retrouve un sens conforme aux missions dévolues par le code du travail. ●

François CASSARD





Intervention de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU aux Assises des 21 et 22 novembre

Ces Assises trouvent, en partie, leur origine dans des drames humains et dans la dégradation des services du ministère du travail et de l'emploi et nous n'oublions pas nos camarades, Luc et Romain, à qui nous venons de rendre hommage.

Aujourd'hui, la participation importante à ces Assises, leur caractère unitaire montrent notre volonté et notre détermination à imposer un autre sens au travail et une autre réalité aux conditions de travail des agent-es. Nous le redisons encore aujourd'hui, ce ne sont pas les personnels qui sont en cause, qui seraient fragiles, mais bien le travail qu'il faut traiter et remettre sur les bons rails pour lui redonner du sens et pour en finir avec la souffrance au travail. Les suites qui seront données à ces Assises seront déterminantes car elles donneront des perspectives aux agent-es.

Depuis des années, les agent-es sont malmené-es. Et derrière le sigle RGPP, la réalité est celle-ci : suppressions d'effectifs, remise en cause des missions, dégradation des conditions de travail, mise en place d'un management venu du secteur privé qui n'a pas sa place dans la Fonction publique. Il ne correspond ni à la culture du secteur public ni à ses besoins, pire il l'en détourne.

Les services publics et la Fonction publique jouent un rôle primordial dans notre société. Ils jouent aussi un rôle dans la crise économique et sociale et d'ailleurs en 2008 beaucoup d'observatrices et observateurs ont relevé le rôle d'amortisseurs qu'ils avaient joué dans notre pays. Ce qui n'a pas empêché leur remise en cause.

Pourtant ils sont indispensables face aux besoins sociaux qui continuent de croître, face aux besoins nouveaux liés par exemple aux évolutions démographiques de notre société, à celle des modes de vie, aux évolutions du monde du travail. Et quand la Fonction publique est affaiblie, c'est la société toute entière qui est fragilisée et l'on voit notamment augmenter les inégalités sociales et territoriales.

Nous attendons du gouvernement actuel une réelle rupture avec les politiques précédentes. La page doit être définitivement tournée avec la RGPP et la baisse des dépenses publiques.

Le gouvernement doit sortir aujourd'hui de la logique d'austérité et de réduction des dépenses publiques qui entraînent moins de service, des services de moindre qualité aux usager-es et une dégradation des conditions de travail des agent-es. Il faut conforter et développer les missions de la Fonction publique et lui redonner les moyens de bien fonctionner, y compris humains, et pas seu-

lement dans les secteurs prioritaires. C'est ce que défend la FSU dans les concertations ouvertes dans le cadre de l'agenda social de la Fonction publique.

Les inégalités entre territoires et même à l'intérieur des territoires, sont importantes. Des inégalités souvent liées à des inégalités de ressources qui conduisent parfois les collectivités à l'externalisation voire à la privatisation. La disparition et la baisse des services publics pèsent sur les conditions de vie des citoyennes et citoyens. Or, la décentralisation n'est pas en soi une garantie de démocratie, d'égalité et de transparence. L'intérêt général ne se résume pas à la somme des intérêts particuliers. Nous considérons donc qu'il faut un véritable pilotage national des politiques publiques. Dans le débat qui s'ouvre avec les discussions autour de l'acte 3 de décentralisation,

Investir aujourd'hui dans la Fonction publique c'est anticiper l'avenir et par conséquent la considérer comme un levier indispensable pour la sortie de crise que nous vivons.

L'État devra assurer pleinement ses responsabilités d'acteur économique et social. Investir aujourd'hui dans la Fonction publique c'est anticiper l'avenir et par conséquent la considérer comme un levier indispensable pour la sortie de crise que nous vivons. Ce n'est donc pas de transférer des personnels et des compétences c'est redonner aux services de l'État toute leur place.

La situation actuelle de l'emploi, du monde du travail et de la formation professionnelle nécessite que l'ensemble des personnels du ministère du travail et de l'emploi soit conforté dans ses missions et que davantage de moyens humains y soient consacrés.

Pour la FSU, l'exigence, et c'est aussi le rôle de ces Assises, est de donner la parole aux agent-es et que cette parole soit entendue. Rien ne peut se faire, rien ne doit se faire sans les agent-es. Vos Assises y participent et vous pouvez compter sur la FSU pour faire entendre vos exigences et propositions. ●

Bernadette GROISON

● point de vue

La France des communautés selon Hortefeux

La semaine dernière, l'ancien ministre de l'intérieur passait à France-inter. Interrogé sur le mariage pour tous, il a utilisé, dans sa réponse, sans aucun intérêt au demeurant, l'expression communauté hétérosexuelle. S'il y a bien un mot qui caractérise ce début du 21^{ème} siècle, c'est bien le mot communauté. Communautés religieuses, homosexuelle, etc... La France ne serait plus une et indivisible, mais un ensemble de communautés aux intérêts forcément contradictoires.

Beaucoup des politiciens que le tiers-monde nous envie, sont responsables de cet état de fait. Lors des campagnes électorales, les publicitaires dont ils s'entourent les ont convaincus qu'il ne fallait plus user des messages visant à rassembler la Nation, mais adresser, à l'intention de prétendues communautés, des messages ciblés pour récupérer leurs suffrages, exacerbant ainsi les intérêts catégoriels et le communautarisme que les mêmes politiciens s'empressent de dénoncer.

Comme dirait l'autre, un Hortefeux, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes... ●

● dernière minute

Deux poids deux mesures

À l'heure où le cabinet Proxinvest publie les rémunérations des 10 patrons les mieux payés du CAC40 – ensemble, ils cumulent plus de 79 millions tout compris – que Gérard Depardieu annonce son exil fiscal en Belgique, le gouvernement annonce toute une série de décisions. Le RSA va augmenter... de 10 % en cinq ans. Cette année, ça va représenter pour les heureux bénéficiaires de ce pactole, douze euros par mois, soit 40 centimes par jour. Pour ceux qui ont le privilège exorbitant d'avoir un contrat de travail, ils apprendront avec plaisir que le SMIC ne connaîtra «qu'une faible revalorisation» le 1er janvier. Si revalorisation il y a.

Autre bonne nouvelle pour ceux qui arrivent à épargner quelques sous, vaille que vaille. Il est question que la rémunération du livret A, le placement le plus populaire, dans tous les sens du terme, passe de 2,5 % à 2 % voire à 1,75 %. On entend déjà les hurlements des rentiers si le gouvernement décidait autoritairement du niveau de rendement de leurs actions ou de leurs obligations.

Il y a quelques semaines, le gouvernement cédait aux chants de sirènes des économistes libéraux et autres groupes de pression, dont un obscur collectif auto-baptisé les pigeons et accordait un crédit d'impôts de 20 milliards d'euros par an.

À l'heure où nous rédigeons ces lignes, on ne sait pas encore si la prime de Noël sera octroyée aux chômeurs. Allez, un peu de bon sens. Si les pauvres se mettent à s'enrichir, ils vont y prendre goût... ●



Nos signatures sont vos voix...

Nous ne les braderons pas !

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteifisu.org

En bref

Noël à Pôle Emploi paroles d'agent-es

« À Noël, l'année dernière, j'ai fait l'accueil avec un bonnet rouge de Père Noël. Les gens qui rentraient disaient « cool, le père Noël existe », j'avais mis des chocolats sur la table. Il y avait du monde, des intermittents qui venaient retrouver leurs copains. À l'agence Spectacle, nous avons tous les Père Noël qui travaillent à Noël. »

« À Argenteuil, l'année dernière, il y avait 12 collègues malades avant Noël. 600 personnes reçues par jour. C'est trop. »

« J'ai du mal aujourd'hui à dire « Bonnes fêtes », je dis seulement « passez une bonne fin d'année ». »

« Noël, c'est la période où on n'a plus de prestations à proposer parce qu'on n'a plus de budget. »

« Nous n'avons pas de trêve, la semaine avant Noël, mais au contraire, plus de travail que d'habitude. Ça se calme la semaine entre Noël et Jour de l'An, là on a moins de travail, le téléphone ne sonne plus. On n'est plus le nez dans le guidon et on a le temps de se parler. L'année dernière on a eu la possibilité de partir déjeuner ensemble avec une collègue qui fêtait son anniversaire, c'est la responsable d'équipe qui avait pris l'accueil. »

« Le repas de Noël a eu lieu dans mon agence, mais je n'y suis pas allée, nous n'avons plus le droit d'amener de l'alcool. »

« Noël, c'est la période où nous nous retrouvons entre Noël et Jour de l'An. »

« Quand j'étais agent mobile, j'étais invité dans toutes les agences pour Noël, et il y avait des repas vraiment sympatiques. Un animateur qui jouait de la guitare, un collègue qui jouait de la flûte, des petits cadeaux de peu de valeur mais qu'on mettait tous dans un sac et qu'on tirait au sort. Et des fois, le hasard faisait bien les choses, et le cadeau tombait pile poil par rapport à la personne. » ●

Paroles d'agent-es recueillies sur <http://lechaudrondefusion.fr>



Violences verbales sexistes à l'accueil des agences Pôle Emploi

Quand l'institution PE génère de la souffrance, les femmes sont les premières cibles. Un rapport de la CEE de 1995 définit les violences au travail comme « des situations où les personnes sont maltraitées, menacées ou agressées dans des circonstances liées à leur travail, qui mettent explicitement ou implicitement à l'épreuve leur sécurité, leur bien-être, leur santé ». Cette définition a le mérite de prendre en compte à la fois les aspects physiques et psychologiques du problème.

Comment se satisfaire en tant que membres du CHSCT d'une simple analyse quantitative des mains courantes et laisser la violence institutionnelle s'installer à Pôle Emploi ?

Une simple lecture des mains courantes de ces derniers mois laisse apparaître que plus de 60 % des violences recensées relèvent de la violence institutionnelle.

99 % des fiches sont rédigées par des femmes... Nous avons relevé une liste des propos entendus par les agentes PE qui ont bien voulu les consigner sur le registre de sécurité ces derniers mois - il ne s'agit pas de violences ordinaires.

Fiches année 2012 "mains courantes" en Pays de Loire au 29/10/12

- connasse !
- je vais vider mon chargeur sur vous...
- ceux qui m'ont pris pour un con, paieront !
- bite !
- je vais te casser la gueule connasse !
- ta gueule pétasse !
- je vais t'en coller une...
- je vais tout casser !
- bonne à rien !
- payées à rien foutre...
- je vais te mettre une baffé dans ta gueule !
- salope...
- va te faire foutre !
- vous allez vous sortir les doigts du cul ? !
- vous êtes des zombifiées, des dégénérées, esclaves de vos maîtres...

Face à un usager agressif, trop souvent l'agente endosse seule les éventuelles incohérences ou contradictions de l'organisation du travail, la rigidité des consignes et des procédures. Aussi, on est droit de s'interroger :

Est-ce que l'agression verbale fait partie du métier ? Quand commence la banalisation ?

Pourquoi autant de propos sexistes et humiliants face à des femmes occu-

pant les postes d'accueil à PE ? Comment y remédier ? Mieux encore : comment les éradiquer à la source ? Surtout pas en isolant l'agente à l'accueil, en ignorant ces agressions ou en sous estimant les accidents du travail suite à ces agressions à l'accueil.

On ne peut pas se contenter de recenser les mains courantes. Nous devons nous attaquer à la cause, aux causes, de cette agressivité de la part de certains de nos usagers. Si nous sommes en 1re ligne et face à nos demandeurs, comment faire en sorte de ne pas catalyser les dysfonctionnements de PE ? Si c'est l'organisation qui est en cause, comment intégrer davantage d'humain dans notre organisation ? Inutile de rappeler que nous sommes actuellement 75 % de femmes salariées à PE... Et encore plus nombreuses à occuper les postes d'accueil ! ●

Élu-es CHSCT et secteur femmes des Pays de la Loire.





7^e congrès de la FSU

Le 7^e congrès de la FSU va se tenir dans quelques semaines du 11 au 15 février prochain à Poitiers ; Il est difficile avant son déroulement de dire s'il sera ou non un congrès marquant. Mais par une coïncidence chronologique opportune, il tombe au bon moment. Pas seulement parce qu'il « célébrera » les vingt ans d'existence de cette jeune structure syndicale qu'est la FSU, dernière-née de la phase précédente des recompositions syndicales. Mais parce qu'il devrait permettre pour commencer de tirer le bilan des ravages du sarkozysme, de cette séquence où la droite gouvernementale omnipotente a profondément transformé les bases et le cadre social du pays. Nous en parlons en connaissance de cause, nous salarié-es de Pôle-Emploi !

Une semaine de débats pour analyser, construire... et agir !

Et puis nous sommes en pleine crise économique mondiale, en tout cas, nous en vivons un rebond avec le fait nouveau que son épice centre frappe l'Europe en plein cœur. Crise également sociale, écologique, civilisationnelle. Prendre donc la mesure de ce que nous vivons, pour décortiquer et comprendre le contexte dans lequel notre action se déploie est une nécessité. Le syndicalisme, notre syndicalisme tout particulièrement a une responsabilité énorme pour travailler à une sortie de crise, qui soit construite sur la base de la solidarité, de l'internationalisme, d'un humanisme ex-

pression d'une plénitude, d'une autre répartition des richesses et du refus de toutes les discriminations. Responsabilité énorme ? Oui, à l'heure où les liens entre les couches populaires et les partis politiques censés les représenter sont de plus en plus fragmentés et distendus.

Enfin l'opportunité calendaire, c'est également qu'après plusieurs mois d'exercice du nouveau gouvernement et de la présidence de François Hollande nous pourrions analyser ensemble la politique mise en œuvre. En toute indépendance, tranquillement, dire ce qui a changé dans le bon sens mais également tout ce qui ne va pas, en cherchant à construire l'envie de se

mettre en mouvement pour imposer de réelles ruptures et des nouveaux choix.

Les débats du congrès sont organisés autour de 4 thèmes qui découpent les problématiques et les séquences de discussion. Le 1^{er} thème est consacré à « l'éducation, la formation, la culture et la recherche ». C'est un thème essentiel, pour la fédération, première organisation syndicale à l'Éducation Nationale. Le service public de l'éducation a été l'objet d'un pilonnage destructif systématique de la part de l'ancien gouvernement de droite. Les personnels de l'Éducation Nationale étant pris souvent comme le symbole des « fonctionnaires », avec notamment

l'impact de dizaines de milliers de postes supprimés, du blocage salarial, etc...

Il faut donc reconstruire, présenter un projet global éducatif pour l'ensemble du pays en intégrant l'échec scolaire de centaines de milliers de jeunes. La formation des enseignant-es, les rythmes scolaires, seront également au cœur des discussions.

Un congrès articulé autour de quatre thèmes

Le 2^e thème est celui « des services publics et de la Fonction Publique ». Il abordera toutes les questions liées aux rémunérations et aux non-titulaires. Il devra par ailleurs mesurer les

conséquences de la réorganisation des services de l'État, avec bien sûr des appréciations sur les projets de régionalisation portés par le gouvernement. Quelles sont les articulations nécessaires entre les politiques nationales impulsées par un « État stratège » et les compétences propres aux collectivités territoriales par exemple.

Le thème 3 s'intitule « en France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés ». C'est par essence le thème le plus général et le plus transversal, intégrant le positionnement de la fédération sur toutes les grandes questions sociétales. Découpé lui-même en cinq chapitres, on y retrouve premièrement l'analyse des crises, les droits humains et ceux des peuples, puis les alternatives pour l'Europe, les alternatives pour la France et enfin la protection sociale et les droits et libertés en France.

Le thème 4 a pour titre « quelle FSU pour quel syndicalisme ». Le texte est segmenté en 3 parties. La première après avoir contextualisé la réflexion sur l'avenir du syndicalisme et en fonc-

tion de l'objectif maintenu d'unification à terme du syndicalisme, il propose de construire une étape nouvelle pour aboutir à cet objectif. Le regroupement des forces du « syndicalisme de transformation sociale » n'excluant a priori aucune composante. Puis est

● **Tout au long des textes du congrès, nous avons en tant que SNUTEFI et en particulier du secteur Pôle-Emploi en quelque sorte des rendez-vous particuliers qui méritent une attention spécifique.**

développée une partie visant à l'amélioration du fonctionnement de la Fédération au niveau départemental et régional. La dernière partie étant consacrée à l'activité internationale de la FSU tant dans sa participation aux mouvements altermondialistes (Forums sociaux mondiaux et européens) que dans des démarches d'adhésion

à la Confédération européenne syndicale et à la confédération syndicale internationale. Tout au long des textes du congrès, nous avons en tant que SNUTEFI et en particulier du secteur Pôle-Emploi en quelque sorte des rendez-vous particuliers qui méritent une attention spécifique. Dans ces chapitres, notre expérience syndicale, nos pratiques professionnelles, nos préoccupations et réflexions sont sollicitées au premier chef.

Le Service public de l'emploi au cœur des discussions

Dans le thème 1, les problématiques de la formation professionnelle tout au long de la vie, du service public de l'orientation et de la loi de régionalisation nous interpellent directement. Dans le thème 2, un « zoom » spécifique est consacré « au service public de l'emploi » et le chapitre « salarié-es de droit privé des services publics » se termine par un questionnaire direct concernant une proposition de revendication sur l'évolution des statuts des personnels. Dans le thème 3, le paragraphe consacré à « l'emploi : priorité

absolue » développe les analyses et revendications fédérales qui entrent en écho profond avec nos missions, nos métiers et pratiques professionnelles. Les nouvelles règles de représentativité entrant dans une phase de concrétisation, la FSU a devant elle plusieurs rendez-vous. La représentativité dans Pôle-Emploi - branche professionnelle à elle seule - en 2013 et dans les Fonctions Publiques de l'État et Territoriale en 2014. Le congrès devra intégrer toutes ces nouvelles dimensions et échéances centrales qui sont devant nous.

La démocratie interne n'est pas un vain mot pour la fédération, ainsi chaque adhérent-e a déjà été consulté-e directement dans une consultation interne pour donner son avis notamment sur le rapport d'activité fédérale et les courants de pensée... Maintenant nous allons traverser la phase de tenue des congrès préparatoires dans chaque département, de la préparation nationale pour le SNUTEFI et ses trois secteurs, avant le rendez-vous final à Poitiers ! ●

Noël DAUCÉ





SÉMAPHORES

ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE DES COMITÉS D'ENTREPRISE

- ▶ EXPERTISE COMPTABLE
- ▶ AUDIT / COMMISSARIAT AUX COMPTES
- ▶ ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- ▶ SÉCURISATION JURIDIQUE
- ▶ ASSISTANCE À LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES
- ▶ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**L'AIDE À LA DÉCISION
AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT SOCIAL**

CONTACT : 01 53 80 94 13 - www.semaphores.fr

Modes d'emplois
Numéro 40
Septembre 2012
1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - www.snutefisu.org

Directrice de la publication : Colette Pronost - colette.pronost@pole-emploi.fr • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Frédérique Payen - payen.frederique@yahoo.fr et Claude Cherblanc - c.cherblanc@orange.fr • Comité de rédaction : Bruno Delpeuch-Bernard - Sabrina Mallet - Annie Lejeune-Bezirard - Marc Reneaux - Valérie Hoingne - Sylvette Uzan-Chomat - Philippe Sabater - Claude Kowal - Franck Messidor - Élika Szylit • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221.
Abonnement : quatre numéros par an, 6 €



PÔLE EMPLOI FSU